

Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : apemfr@yahoo.fr - 65 59 81 14 - 66 78 20 90 - 66 71 16 82 - 66 58 82 34

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali

**PROGRAMME D'APPUI AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE PAR
L'OBSERVATION CITOYENNE DE LA PREELECTORALE DES
ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2013 AU MALI
&
PROGRAMME D'APPUI A LA RESILIENCE DEMOCRATIQUE AU MALI**

**RAPPORT FINAL DE L'OBSERVATION
NATIONALE DES ELECTIONS
LEGISLATIVES DE 2013 AU MALI**

24 NOVEMBRE 2013 ET 15 DECEMBRE 2013



JANVIER 2014

SOMMAIRE

Sigles et Abréviations	4
RESUME	5-6
INTRODUCTION	7-8
CONTEXTE GENERAL	9-10
DEFIS	11
Enjeux des Législatives 2013	12-13
Vue des Activités phares	14
OBSERVATION DE LA PREE ELECTORALE	15
Le fichier électoral et les transferts	15
Les constats.....	15-16
L' état d'avancement des législatives	16-17
La campagne électorale	17
L'utilisation des TIC	18
Les débats publics.....	19
Les autres actions	19
Les activités d'IEC	19
OBSERVATION LEGISLATIVES 2013	20-22
Rappel des Objectifs	22-23
Nouvelles approches du POCE.....	24
Actions réalisées	24-28
Visites au POCE	28-30
Remarques spécifiques	30-31
Pistes de réflexion	32-33
CONCLUSIONS FINALES	34-35
RECOMMANDATIONS FINALES	36-38

ANNEXES

PREMIER TOUR DES LEGISLATIVES

Déclaration à la veille du 1 ^{er} tour des élections législatives.....	39-41
Communiqué de presse n°1.....	41
Communiqué de presse n°2.....	42
Déclaration préliminaire du 1 ^{er} tour des élections législatives.....	42-44
REPERTOIRE DES ALERTES TRAITEES - 1 ^{er} TOUR DU 24 novembre 2013.....	45-46
ANALYSE DES DONNEES DE MALIVOTE LORS DU 1 ^{er} TOUR	47-48

DEUXIEME TOUR DES LEGISLATIVES

Déclaration à la veille du 2 ^{ème} tour des élections législatives.....	49-51
Communiqué de presse n°1.....	51
Communiqué de presse n°2.....	52
Déclaration préliminaire du 2 ^{ème} tour des élections législatives.....	52-55
REPERTOIRE DES ALERTES TRAITEES - 2 ^{ème} TOUR DU 24 novembre 2013.....	56-57
ANALYSE DES DONNEES DE MALIVOTE LORS DU 2 ^{ème} TOUR	58

CLASSEMENT PRIX POCE EVA	59
--------------------------------	----

RESULTATS DEFINITIFS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Liste des 147 députés élus	60-62
Liste des 14 femmes députés élues	62

SUPPORTS IEC DE MOBILISATION SOCIALE ET DE PREVENTION/GESTION DES CONFLITS ELECTORAUX	63-72
---	-------

ACTES DE RECONNAISSANCE

Lettre de la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées	73-74
--	-------

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEM : Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali

NDI : National Democratic Institute

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

UK : United Kingdom

USAID: United States Agency for International Development

OSIWA: Open Society Initiative for West Africa

PAPEM : Programme d'Appui au Processus Electoral au Mali

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

EVA : Equipe de Veille et d'Analyse



Le Réseau APEM a été créé le 3 novembre 1996, et a été agréé par le Gouvernement Malien, à travers le récépissé n°915/ MATS/ DNAT obtenu auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le 27 novembre 1996. Il regroupe actuellement 52 Associations et ONG parmi les plus représentatives dans les domaines de la défense des droits de la personne humaine, du développement humain durable, de l'Etat de droit et de la démocratie, qui ont décidé d'unir leurs efforts afin de contribuer de manière efficace à la réussite de la démocratie, de la bonne gouvernance, du processus électoral, ainsi, que des questions liées au suivi, à la supervision et à l'observation citoyenne des élections.

RESUME

Le Programme intitulé «**Appui au processus Démocratique par l'observation citoyenne de la pré-électorale et des élections Présidentielles et législatives de 2013 (1^{er} et 2^{ème} Tours) au Mali**», est une initiative du Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali (Réseau APEM) qui a pour mission essentielle d'améliorer le cadre d'organisation et de mise en œuvre du processus électoral, la formation de la société civile malienne pour l'ancrage de la démocratie et la promotion d'élections libres, transparentes et crédibles.

Après la tenue de l'élection présidentielle, le Réseau APEM a initié le «**Programme d'Appui à la résilience démocratique au Mali**» en appui au projet ci-dessus mentionné.

Ces programmes du Réseau APEM ont bénéficié du financement de :

- ✚ l'USAID, à travers le NDI, pour la prise en charge de 50 Superviseurs pour l'observation de la période préélectorale de l'élection présidentielle 2013 ;
- ✚ l'USAID, à travers le NDI, pour la prise en charge de 50 Superviseurs et 500 Observateurs pour chaque tour des élections présidentielle et législatives de 2013, soit 2.000 observateurs 250 Superviseurs en tout pour les élections générales de 2013 ;
- ✚ One World UK, l'Ambassade des Pays Bas et Oxfam pour la prise en charge de 1.000 Observateurs pour chaque tour de l'élection présidentielle et des élections législatives 2013, soit 4.000 observateurs en tout pour les deux élections générales ;
- ✚ l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour la prise en charge de 500 Observateurs pour chaque tour de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2013, soit 2.000 observateurs pour les élections générales ;
- ✚ le Programme d'Appui au Processus Electoral au Mali (PAPEM/PNUD) pour la prise en charge de 9 Superviseurs et 100 Observateurs pour chaque tour de l'élection présidentielle et de 200 Observateurs pour chaque tour des élections législatives de 2013 ;
- ✚ l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) pour la prise en charge 150 superviseurs et 1.500 observateurs pour chaque tour des élections législatives soit 300 superviseurs et 3.000 observateurs déployés lors des deux tours desdites élections.

D'une durée respectivement de six (06) mois (Juillet - Décembre 2013), pour le Programme «**Appui au processus Démocratique par l'observation citoyenne de la pré-électorale et des élections Présidentielles et Législatives de 2013 (1^{er} et 2^{ème} Tours) au Mali**» et de 12 mois pour le «**Programme d'Appui à la résilience démocratique au Mali**», ces programmes sont mis en œuvre à travers cinq les axes d'intervention prioritaires suivants :

- l'observation de la phase préélectorale de l'élection présidentielle 2013 ;
- la surveillance des opérations de distribution/retrait des cartes NINA ;
- la formation et le déploiement de 4.200 observatrices/observateurs lors des deux tours de l'élection présidentielle ;
- la formation de 1.600 observatrices/observateurs nouveaux pour les législatives;

- le déploiement respectif de 3.700 et 3.300 observatrices et observateurs lors du 1^{er} et 2^{ème} tour des élections législatives de 2013, soit 7.000 observatrices/observateurs;
- le monitoring et le développement des compétences de 30 organes des medias dans le cadre des élections législatives de 2013 au Mali ;
- la campagne d'éducation des électeurs dans le cadre des élections législatives de 2013 au Mali ;
- la mise en place du Pôle de l'Observation Citoyenne Electorale (POCE);
- la formation et la mise en place d'une Equipe de Veille et d'Analyse (EVA) de vingt-six (26) jeunes femmes et hommes, coordonnée par un jeune expert en TIC ;
- la remontée, l'analyse et le traitement des données d'observation par sms/voix ;
- la publication et la diffusion d'un rapport national d'observation électorale.

Dans sa mise en œuvre, le présent projet a couvert le territoire national, y compris la région de Kidal. Il a permis au Réseau APEM, l'utilisation et la valorisation de l'expertise de ses membres. Il s'agit des membres du Bureau Exécutif National, les Coordinateurs Régionaux, les points focaux au niveau des cercles et les équipes d'Experts dont les efforts ont été déterminants pour la réussite de l'observation citoyenne non partisane de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2013 au Mali.

Il a aussi bénéficié du soutien constant et dynamique du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, de la Délégation Générale aux Elections, de la Commission Electorale Nationale Indépendante, du Conseil National de la Société Civile, de la Fédération des Associations des Personnes Handicapées, du Réseau pour la Paix et la Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO antenne du Mali, des 52 Associations et ONG membres du Réseau APEM, des membres des coordinations régionales et des membres du Bureau Exécutif National du Réseau APEM.

Il a également bénéficié de l'expertise technique du NDI pour le traitement avancé des données issues de la plateforme malivote.com, de l'ONG One World UK pour la conception et la mise en œuvre de la plateforme intitulée www.malivote.com et l'opérationnalisation du Pôle d'Observation Citoyenne Electoral (POCE). Le projet a enfin bénéficié de l'accompagnement des experts et personnes ressources sénégalais supporté par OSIWA.

INTRODUCTION

La réussite de l'élection présidentielle après la restauration de l'intégrité territoriale par la libération des régions du Nord a constitué un pas essentiel dans le retour à l'ordre constitutionnel normal au Mali. Ainsi, l'élection présidentielle jugée, d'une manière générale crédible et transparente par les observateurs et tous les acteurs intervenant dans le processus, a permis d'une part de normaliser les relations entre le Mali et la communauté internationale, et d'autre part d'asseoir les bases du dialogue, de la cohésion sociale et de la paix, voulue par les plus hautes autorités et les différentes communautés tant au Nord qu'au Sud du pays.

En ce qui est des élections législatives qui viennent de se tenir les 24 novembre et 15 décembre 2013 au Mali, elles marquent le retour intégral du Mali à son ordre constitutionnel avec l'élection des 147 députés qui doivent constituer la nouvelle assemblée nationale.

Il convient de signaler que l'organisation des élections présidentielle et législatives a bénéficié de l'appui technique et financier de toute la communauté internationale. En effet, suite à la demande du Gouvernement de transition, les nations unies ont effectué des missions de prospection et d'évaluation des besoins électoraux du Mali à travers l'Etat, les partis politiques, les OSC nationales et les institutions. Une fois, ces besoins électoraux identifiés et répertoriés, une assistance du système des Nations Unies, a été programmée pour aider le Mali à organiser les élections générales, indispensables à la sortie de crise politique, institutionnelle, sécuritaire et humanitaire.

Pour accompagner ce processus, le Réseau APEM a négocié et obtenu de ses partenaires techniques et financiers (USAID à travers le NDI, l'OIF, One World, l'Ambassade des Pays Bas, Oxfam, le PNUD/PAPEM et OSIWA), un programme national de formation, de déploiement et d'observation de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2013 à travers Quatre mille deux cent (4.200) observatrices/observateurs pour les deux tours de la présidentielle et Sept mille (7.000) observatrices et observateurs dont 33,33% de femmes pour les deux tours des législatives. En outre, 400 superviseurs/coordonateurs et points focaux ont été déployés pour l'encadrement des observatrices/observateurs.

Ces observatrices /observateurs, superviseurs, coordinateurs et points focaux ont observé dans les 49 cercles et les 6 communes du District de Bamako, constituant les 55 circonscriptions électorales pour les élections législatives au Mali pour le 1^{er} tour et dans les 45 circonscriptions électorales concernées par le deuxième tour.

Le Réseau APEM, en collaboration avec d'autres organisations phares de la Société Civile malienne et avec le soutien de ses Partenaires Techniques et Financiers, a reconduit le même dispositif qu'est le POCE.

Le POCE est un dispositif de veille citoyenne, d'alerte et d'accompagnement du processus électoral au Mali. Il a été utilisé pour la première fois au Mali lors de

l'élection présidentielle 2013. Il est constitué par 3 chambres : la chambre technique, la chambre intermédiaire et la chambre politique.

La chambre technique reçoit et traite les infos et les données/sms envoyés par les observatrices/observateurs et les superviseurs à travers l'Equipe de Veille et d'Analyse (EVA), la chambre intermédiaire qui reçoit les infos/données pour produire les rapports et les déclarations, et la chambre politique, animée par des personnes ressources chargées d'informer l'administration électorale sur les dysfonctionnements et les manquements constatés en vue d'y apporter à temps réel les solutions et ou mesures correctives pour la bonne marche des opérations de vote dans le cadre des 2 tours des élections législatives de 2013.

A cet effet, le Réseau APEM remercie sincèrement le Ministère de l'Administration, la CENI, la DGE les acteurs de la classe politique, les OSC maliennes, les PTFS et la communauté internationale, pour leur franche et dynamique collaboration dans le cadre de l'observation citoyenne électorale des deux tours des élections législatives.

Le Réseau APEM remercie également le peuple malien, pour sa participation sans violence aux deux tours des élections législatives de 2013.



VUE DE LA CHAMBRE INTERMEDIAIRE

CONTEXTE GENERAL

Le Mali est une République laïque avec une démocratie pluraliste depuis la Constitution du 25 février 1992. A la suite de l'organisation réussie de la série d'élections (présidentielle, communale et législative) en 1992 et après les soubresauts politiques de 1997 qui ont eu des conséquences sur les Institutions Politiques du fait que la classe politique s'est trouvée divisée et les citoyens par voie de conséquence, le Mali a pu retrouver une stabilité politique et sociale après le forum politique de 1998 qui a abouti à l'adoption de compromis politique sur plusieurs dispositions des textes régissant les élections et le fonctionnement de certaines Institutions.

Ainsi de 2000 à 2010, le pays a connu une relative stabilité politique et sociale qui a permis de créer et promouvoir une croissance économique et une amélioration des conditions de vie des populations dans une large partie du territoire, malgré les soubresauts enregistrés dans le septentrion notamment à Kidal à cause des incidents avec l'Alliance du 23 Mai dont les conséquences ont abouti à la signature de l'Accord d'Alger.

Ces incidents semblent être le prélude à la situation d'insécurité et de crise politique que le pays a vécu.

En effet, le Mali s'apprêtait à organiser en 2012 un Referendum Constitutionnel couplé avec l'élection présidentielle, suivi des élections législatives et l'élection des Conseillers Nationaux pour :

- améliorer le cadre d'organisation et de fonctionnement des Institutions,
- procéder à l'élection d'un nouveau Président de la République avec la fin du mandat de celui en exercice d'une part, et au renouvellement du mandat des députés d'autre part,
- élire les nouveaux membres du Haut Conseil des Collectivités.

En janvier 2012, le pays a connu une nouvelle rébellion armée marquée notamment par des exécutions sommaires de militaires par des bandes armées et terroristes à Aguek hoc, Ménaka et Tessalit dans les régions de Gao et Kidal. Cette situation, en plus de la mauvaise gouvernance des affaires publiques en général et au sein de l'armée en particulier par les autorités de l'époque, a conduit à une l'atmosphère de mécontentement général d'une grande partie de la population. Ces éléments ont constitués l'essentiel des causes de la plus grave crise que le Mali ait connu.

Cette crise qui nécessitait un sursaut politique et social pour défendre l'intégrité du territoire national a été aggravée par le Coup d'Etat du 22 mars 2012 qui a eu comme conséquence la suspension de l'Ordre Constitutionnel normal d'une part et l'accélération de l'occupation du nord du pays notamment les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et une partie des localités du cercle de Douentza dans la région de Mopti d'autre part consacrant de ce fait la partition du pays.

Après de multiples péripéties et artifices grâce à la médiation de la CEDEAO, suite à la contrainte démission du Président sortant, il a été instauré une période de

transition de douze mois avec la mise en place d'organes susceptibles de restaurer « un ordre constitutionnel factice » concrétisé par l'investiture du Président de l'Assemblée Nationale en qualité de Président de la République suivi de la prorogation du mandat des députés et des conseillers nationaux.

D'une part, la rupture de la légalité constitutionnelle a eu pour autre conséquence l'éveil et l'exacerbation des conflits entre les différents courants politiques par rapport au mode de conduite de la transition. D'autre part, elle a entraîné la détérioration des conditions de vies des populations vivant dans les zones occupées dont une large couche a fui l'insécurité pour rejoindre, soit le sud du Pays encore sous contrôle des autorités de transition, soit en direction des camps de réfugiés dans les pays voisins. Les exactions, les brimades et les humiliations, les violences et autres agressions subies par la grande partie de la population restée sous l'occupation (violations des libertés de pensée, de culte, lapidations, flagellation et amputations) par l'application de la charia sont aussi tributaires de cette détérioration des conditions de vie et ont même entraîné la facilité de vivre ensemble qui prévalait dans ces localités.

Malgré ces compromis multiples, le pays s'est installé dans une situation très difficile dont le gel des projets et programmes de développement au niveau des Bailleurs de fonds, la récession économique avec un taux de croissance négatif dont l'impact social a été la paupérisation des couches sociales vulnérables et la baisse de revenus dans tous les secteurs vitaux ainsi que l'aggravation du chômage.

Les autorités de la transition ont organisé l'élection présidentielle. A la suite de cette élection, le président élu a nommé un Premier ministre qui a formé un nouveau Gouvernement. Les élections législatives furent organisées par ces autorités nouvellement mises en place pour parachever la mise en place d'Institutions légitimes au Mali.

Il ressort de ce contexte un certain nombre de défis ci-dessous mentionnés.

DEFIS

- **Défis Politiques**

La capacité des partis politiques à jouer leur rôle de mobilisation et d'éducation de leurs militants pour une participation massive aux élections législatives.

La mise en place d'une assemblée nationale pouvant pleinement jouer son rôle de contrôle de l'action du gouvernement par la possibilité d'adoption d'une motion de désapprobation d'un programme ou d'une déclaration de politique générale du Gouvernement ainsi que par amendement des projets de loi ;

La constitution au sein de cette assemblée d'un groupe parlementaire de l'opposition pour assurer la contradiction dans les débats parlementaires et sur les grandes questions de la nation, pour éviter le consensus politique qui prévalait et qui a contribué à l'affaiblissement de la démocratie malienne ;

La capacité des députés à défendre l'intérêt des populations sur la question cruciale des régions du nord du Mali dans l'intérêt de toutes les populations en tenant compte de la complexité de ce dossier.

- **Défis Economiques :**

La consolidation de la stabilité politique et de la sécurité dans le pays tout entier, déjà amorcée par l'élection du Président de la République afin de poursuivre la relance économique avec l'appui de tous les partenaires et la réduction du chômage;

La mobilisation intégrale et l'utilisation adéquate des fonds promis par les partenaires pour aider le Mali à sortir définitivement de la crise.

- **Défis Sociaux :**

L'établissement d'une relation de confiance entre les politiques et les citoyens pour le renforcement de la paix sociale, celle-ci avait été détériorée au cours de la période de crise;

La réconciliation de toutes les populations surtout celles ayant vécues les déplacements, les exactions, les brimades, les humiliations et toutes violences ;

La justice pour les victimes de violations de droits nécessaire à une véritable réconciliation et une paix durable.

ENJEUX DES ELECTIONS LEGISLATIVES

L'Assemblée nationale est la 2^{ème} Institution selon la Constitution du Mali. Elle est constituée d'une chambre unique dont les membres portent le titre de député. La dernière législature ayant commencé en 2007 qui devait prendre fin en 2012 avec une durée de 5 ans comme prescrit par la constitution, avait été prolongée jusqu'à la fin de la transition, à cause de la crise qui a entravé l'organisation d'élections générales dans les délais impartis.

Aussi, l'organisation réussie des élections législatives suite à celle de la présidentielle, est essentielle à la mise en place de l'institution légitime et forte qu'est le parlement. Les élections législatives interviennent 3 mois après l'élection présidentielle. Aussi certaines difficultés identifiées lors de la présidentielle, demeurent toujours. Il s'agit notamment de la participation :

- au scrutin des nouveaux majeurs de 2013 qui n'avaient pas pu voter car ne figurant pas dans le fichier électoral ;
- des réfugiés et des déplacés aux élections législatives de leurs circonscriptions électorales ;
- massive des électeurs au scrutin ;

Les acteurs intervenant dans le processus électoral et la classe politique ont accepté l'organisation des élections législatives avec ces insuffisances connues par tous en vu de la légitimation rapide des Institutions.

La Décision n°2013-0552/MAT-SG du Ministre de l'Administration Territoriale a autorisé l'opération spéciale de transfert du 15 au 31 octobre et s'est déroulée sur l'étendue du territoire national. Elle constitue une opération intermédiaire différente de la révision annuelle des listes électorales prévue par la loi électorale. Elle a été réalisée par la Délégation générale aux élections et a permis de transférer 159 187 électeurs y compris les personnes déplacées ainsi que les réfugiés de retour figurant sur la liste électorale. Ce mécanisme s'est bien déroulé et a permis le vote des déplacés et des réfugiés dans leurs zones de résidence

En ce qui concerne la phase du dépôt des candidatures, pour 147 sièges à pourvoir, la Cour constitutionnelle a entériné 417 listes sur 427 reçues (205 listes de partis politiques, 184 listes de regroupements de partis politiques et 37 listes d'indépendants), par l'arrêt du 24 octobre 2013 portant proclamation des candidatures validées pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale. L'arrêt du 31 octobre 2013 portant proclamation de la liste définitive des candidats à l'élection des Députés a proclamé 410 listes de candidatures valides pour 1082 candidats dont 146 femmes.

Au regard des listes de candidatures, la stratégie principale des partis semble être « toute alliance est bonne pour se faire élire ». C'est ainsi que nous n'avons noté aucune ligne distinctive entre les partis pouvant donner une explication objective de leur regroupement sur une même liste.

Il faut signaler que des voix se sont levées pour critiquer les décisions de le Cour arrêtant les listes provisoire et définitives. L'un des motifs évoqués est le fait que le choix des critères de la recevabilité des recours n'auraient pas été les mêmes pour certains.

Les campagnes électorales se sont déroulées, d'une manière générale, dans la convivialité et sans violences. Cependant, les actions d'intimidation et de démobilisation des électeurs à l'égard des femmes candidates en vue de décourager le vote pour les listes comportant des candidatures féminines ont été observées à Bamako et à Tombouctou.

D'une manière générale, le climat a été paisible et le même dispositif sécuritaire à l'élection présidentielle a été maintenu lors des élections législatives. Cependant, des difficultés sécuritaires se sont révélées dans les régions de Kidal et de Gao.

Sur le plan organisationnel, le Ministère en charge des élections a pris les dispositions nécessaires à une bonne organisation des élections législatives.



VUE DE LA CHAMBRE TECHNIQUE

VUE DES ACTIVITES PHARES

Dans le cadre des présentes législatives de 2013, le Réseau APÉM a mené les activités suivantes :

- ✚ le renforcement institutionnel ;
- ✚ la production des supports et Kits de l'observateur national non partisan ;
- ✚ la production des thématiques de la formation ;
- ✚ la formation des observateurs à Bamako, dans les régions et dans les cercles ;
- ✚ le renforcement des capacités de 30 organes de médias pour une couverture professionnelle des élections législatives de 2013 ;
- ✚ la production et la dissémination de 1.500 dépliants et affichettes d'information et de sensibilisation sur le processus électoral ;
- ✚ la production et la diffusion de 30 microprogrammes TV, de 20 bandes annonces TV et de 30 bandes annonces radios d'apaisement;
- ✚ la diffusion des messages d'appel au vote massif et de messages de sensibilisation pour faire connaître d'avantage aux Citoyennes et citoyens leurs droits et devoirs en matière d'élection et sur les différentes étapes du processus électoral à la télévision nationale et dans les radios de proximité sur l'ensemble du territoire ;
- ✚ la production et la validation du plan de déploiement des observateurs (1^{er} et 2^{ème} Tours) ;
- ✚ la mise en place du Pôle de l'Observation Electorale Citoyenne (1^{er} et 2^{ème} Tours) ;
- ✚ le Déploiement de 7 000 Observateurs, dont 3.700 lors du 1^{er} tour et 3.300 lors du 2^{ème} tour des élections législatives de 2013, bâti autour de la carte électorale pour le paramétrage et le codage des observatrices/observateurs et les superviseurs par l'Equipe de Veille et d'Analyse (EVA) ;
- ✚ le Déploiement de 400 Superviseurs/Coordinateurs/points focaux chargés d'encadrer les 7.000 Observatrices/Observateurs ;
- ✚ la publication des déclarations d'arrivée et préliminaires respectivement la veille et le lendemain de chaque tour des législatives à travers des conférences de presse ;
- ✚ la publication des Communiqués de presse sur le scrutin présidentiel des 24 novembre et 15 décembre 2013 ;
- ✚ la production d'un CD-Rom sur les activités médiatiques de l'observation nationale citoyenne des deux tours des élections législatives ;
- ✚ la publication de l'œil de l'Observateur sur l'observation électorale nationale citoyenne des deux tours des élections législatives ;
- ✚ La publication du Rapport général de l'observation nationale citoyenne des élections législatives 2013 au Mali.

OBSERVATION DE LA PREELECTORALE DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2013

Dans le but de s'assurer du déroulement de toutes les phases du processus électoral, le Réseau APEM à travers ses coordinateurs régionaux, a effectué une observation de la phase préélectorale du 1^{er} tour des législatives dans le district de Bamako.

Le fichier électoral et l'opération spéciale de transferts

Elle a été autorisée du 15 au 31 octobre 2013 par la Décision n°2013-0552/MAT -SG du Ministre de l'Administration Territoriale et s'est déroulée sur l'étendue du territoire national. Elle a été réalisée par la Délégation générale aux élections et a permis de transférer 159.187 électeurs y compris les personnes déplacées ainsi que les réfugiés de retour figurant sur la liste électorale. Ce mécanisme s'est bien déroulé et a permis le vote des déplacés et des réfugiés dans leurs zones de résidence. L'opération spéciale de transfert est une opération intermédiaire différente de la révision annuelle des listes électorales prévue par la loi électorale.

Dans les six communes du District de Bamako, le processus de la révision annuelle des listes électorales a été normalement suivi par les électrices et les électeurs.

Les constats :

- les commissions administratives visitées étaient régulièrement constituées car composées des éléments de l'administration, des partis politiques et de la Délégation Générale aux Elections ;
- les difficultés de prise en charge financière des délégués des partis politiques ont été signalées unanimement par les membres des commissions (ce problème revient de manière récurrente à chaque révision des listes électorales) ;
- désintérêt des responsables de Partis politiques pour l'avancement des opérations et les difficultés rencontrées par la commission ;
- faible affluence au niveau de la commune IV attribuée à la délocalisation de siège de la commission de lafiabougou à Hamdallaye II, (L'accès à ce dernier site apparaît difficile et la campagne d'information et de sensibilisation sur ce changement n'a apparemment pas produit d'effet. Ce changement du siège de la commission administrative est lié aux inondations dont ont été victimes certains quartiers des Communes I et IV le 28 août dernier) ;
- nombre élevé des demandes de transfert notamment en commune V ;
- plus fort taux de représentativité des partis en commune III avec 48 délégués présents dans la commission.

Rappelons que l'opération annuelle de révision des listes est intervenue cette fois-ci dans un contexte particulier avec la proximité des élections législatives. Les commissions administratives procèdent aux transferts, à la correction et à la

radiation, à la demande des populations invitées à aller vérifier la liste des électeurs potentiels conformément à la Loi Electorale.

Nous avons constaté que cette opération d'une manière générale s'est déroulée normalement.

Il convient de signaler que des activités d'IEC ont été réalisées également par le Réseau APEM, pour informer et sensibiliser les populations sur le calendrier et les étapes du processus. Ces activités d'IEC et de débats radios, dans le cadre du projet PNUD/PAPEM dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Kidal, ont contribué à la sensibilisation/prévention des Crises et Violences Electorales et à la participation massive et égale des électrices et électeurs.

Ces activités ont largement contribué à une information générale et une grande mobilisation des populations, autour du processus électoral.

L'état d'avancement des élections législatives 2013

- Du 18 Septembre au 20 Décembre 2013, un certain nombre d'actions ont été réalisées par le Gouvernement à savoir :

L'adoption du Décret portant convocation du collège, la date limite de dépôt des candidatures, la transmission des dossiers de candidatures au MAT, à la Cour Constitutionnelle, la publication des listes définitives, la confection des maquettes des bulletins de vote, l'ouverture de la campagne, l'impression des bulletins de vote du 1^{er} tour, la fin de la campagne et l'affichage des listes électorales.

- 24 Novembre 2013 : Déroulement du 1^{er} tour
- 29 Novembre : Proclamation des résultats provisoires
- 15 Décembre : Déroulement du 2^{ème} tour
- 20 Décembre : Proclamation des résultats provisoires

L'Etat de l'enregistrement des candidatures

L'enregistrement des candidatures s'est déroulé du 7 septembre au 10 octobre 2013. A partir de l'analyse de l'état d'enregistrement des candidatures pour les législatives de 2013, en considération de l'âge et de l'expérience en politique de ceux dont les candidatures ont été validées, il est facile de prévoir un rajeunissement et à une nouvelle configuration de la future Assemblée Nationale.

Ce constat est attesté par un certain nombre de données à savoir :

- La candidature de quatre vingt (80) députés sortants sur 147 députés ont été invalidées par la Cour Constitutionnelle ;

- Les soixante sept (67) députés restants auront fort à faire pour se maintenir au milieu de la pléiade de jeunes et de candidats indépendants en lice lors des présents scrutins législatifs.

S'agissant de la pléthore des jeunes candidats, il apparaît comme un indicateur pour la volonté de changement prônée par les nouvelles autorités. Toutefois, le danger de cet engouement des jeunes pour la chose politique est qu'ils ne disposent pas de compétences et d'expériences nécessaires pour efficacement animer l'hémicycle et rehausser la qualité et le niveau des débats de l'action parlementaire en vue du contrôle de l'action gouvernementale.

Il faut relever cependant l'inégal positionnement des candidats dans les différentes circonscriptions électorales. La répartition par

Au final, l'enregistrement des candidatures a enregistré 207 listes de partis politiques, 183 listes de groupements de partis, 37 listes de candidatures indépendantes, soit 427 listes pour 147 sièges à pourvoir. A la proclamation des résultats, la Cour Constitutionnelle a enregistré 417 listes.

- **La campagne électorale**

Selon la loi électorale au Mali, la campagne électorale est bien indiquée en ces termes :

« Article 69 (L2011-085) : La campagne électorale est ouverte à partir : du vingt et unième (21^e) jour qui précède le jour du scrutin pour l'élection du Président de la République et des Députés ; du seizième (16^e) jour précédant le scrutin référendaire, l'élection des Conseillers Nationaux et des conseillers communaux. La campagne électorale prend fin le jour précédant la veille du scrutin à minuit. En cas de second tour, la campagne électorale commence le lendemain de la proclamation des résultats définitifs du premier tour et s'achève le jour précédant la veille du scrutin à minuit. »

A quelques jours de la tenue des législatives, les observateurs de APEM ont pu relever que la campagne électorale pour les législatives suscite moins d'engouement et d'engagement de la part des candidats et des partis politiques.

Les supports de la campagne électorale : Grandes Affiches et posters géants, tee-shirt, pagnes, dépliants et banderoles ont été conçus avec des formats variés et affichés de façon anarchique sur les panneaux de signalisation routière, des hôpitaux et des édifices publics.

Cette gestion anarchique des affiches et banderoles doit être strictement règlementée par les services compétents de la mairie, les états-majors des partis et groupements de partis et les différents maires en vue d'une gestion rigoureuse des espaces indiqués par les municipalités.

Pour l'organisation et l'encadrement des candidates et des candidats aux médias d'état, le Comité National d'Egal Accès aux Médias d'Etat (CNEAME) a produit et adopté un programme et un chronogramme détaillé des temps de passage et de diffusion des candidates, des listes de candidats et des indépendants. Pour une appropriation de son mode opératoire, le CNEAME a fait diffuser des communiqués d'information sur le programme et le chronogramme détaillé des temps de passage et de diffusion auprès des partis, groupements de partis et les populations.

- L'utilisation des TIC (Internet, Médias sociaux, Facebook, SMS)

Comme aux présidentielles de 2013, les médias sociaux prennent de plus en plus une part active dans l'information et les échanges entre les acteurs politiques, les candidates et les candidats ainsi que les citoyens entre eux. Ces espaces de contacts et d'échanges ont contribué dans une large mesure à informer et à mobiliser l'opinion sur les élections.

Dans leur ensemble, le contenu des débats et messages sur les différents médias sociaux (*internet, médias sociaux, Facebook, SMS*) portaient sur les étapes du processus, le déroulement de la campagne, le nombre des députés à l'Assemblée Nationale, les candidatures en général et celles des femmes en particulier.

Quant aux contenus des messages de campagne des partis ou regroupements de partis, ils font référence au bonheur et à l'honneur du Mali en ce qui concerne les regroupements de partis qui soutiennent la mouvance présidentielle.

Par contre au niveau des autres formations et regroupements, les messages ont porté sur la valorisation du travail du député, le développement des services sociaux de base.

Cette analyse des messages de campagne illustre d'une part la parfaite connaissance du mandat des députés par certains candidats, contrairement à d'autres candidats qui pensent que le rôle du député est de construire des routes, des écoles et des logements sociaux.

Dorénavant, pour une meilleure appropriation des missions du député, les partis doivent encadrer les candidates et candidats sur les missions du député, le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale.

Les débats publics

Au-delà de leurs passages aux médias d'Etat (ORTM et Radio Mali), les partis et leurs candidats n'ont pas initié ou organisé des débats contradictoires entre les candidates et les candidats.

L'absence d'un tel espace, a été préjudiciable pour l'animation de la vie politique, mieux connaître les candidats et leurs programmes de campagnes ainsi que les forces et faiblesses des différents postulants aux présentes législatives de 2013.

Pour améliorer les campagnes électorales, le Réseau APEM recommande, la tenue de débats contradictoires entre les candidates et les candidats pour mieux connaître leurs compétences et leurs motivations à pouvoir mener et remplir correctement leurs missions de députés.

Les autres actions de visibilité pour les candidats ou les partis

Certains candidats, faute de pouvoir mobiliser les populations ont purement et simplement annulé leurs meetings ou autres manifestations de mobilisation.

La conséquence est que dans l'ensemble des localités, et à Bamako, on assiste par endroit à du tintamarre plutôt qu'à une campagne électorale. Les quelques manifestations organisées ne mobilisent souvent qu'une poignée de militants ou des enfants attirés plus par la musique diffusée.

Les Activités d'IEC civique et électorale

Le 29 Octobre 2013, le PNUD/PAPEM a lancé officiellement, au Gouvernorat du District de Bamako, la campagne nationale d'IEC civique et électorale sous la présidence du Ministre de l'Administration Territoriale.

Les activités de la dite campagne sont axées sur les émissions radios, les causeries débats, les microprogrammes TV et Radios sur l'ensemble des cercles et des régions.

Pour ces activités d'IEC, 66 OSC nationales ont été sélectionnées, y compris les OSC membres du Réseau APEM, au niveau des cercles et des régions.

Ces activités d'IEC visent à un retrait massif des cartes NINA, la mobilisation sociale, la prévention de la fraude et les violences électorales, les étapes du vote, quand et/ou retirer les cartes NINA.

Il faut rappeler que ces activités d'IEC concernent les deux (2) tours des élections législatives ; c'est-à-dire les 24 Novembre et 15 Décembre 2013.

OBSERVATION UE DES LEGISLATIVES 2013

L'élection, en tout temps et en tous lieux, dans une démocratie pluraliste, comme le nôtre, accomplit plusieurs fonctions, les unes aussi vitales que les autres. Comme elle offre l'opportunité aux citoyens d'un pays de choisir leurs futurs dirigeants, elle apparaît en même temps comme un instrument de jugement et de sanction d'une gestion donnée. Pour cela, L'élection, d'une manière générale, confère un surcroît de légitimité à ceux qui exercent le pouvoir et amène, de ce fait, chez les populations le sentiment d'un devoir citoyen accompli, celui d'avoir participé à « l'exercice collectif d'une prérogative partagée » au service de la nation.

Au-delà du fait qu'au Mali, pays longtemps cité dans la sous région pour son modèle démocratique, se trouvait, face aux élections générales de 2013, aux exigences du pluralisme démocratique, les Maliens ressentaient un fort besoin de sortir de la crise multiforme aiguë qui a frappée le pays, au courant de 2002, et qui a failli lui faire perdre sa souveraineté sur une grande partie de son territoire, occupé par des djihadistes terroristes sans foi, ni loi. Pour y parvenir, compte de ce contexte socio-politique difficile du pays, il était important pour les acteurs, tant étatiques que ceux de la société civile, de s'engager dans la voie de la régularité et de la crédibilité du processus en cours.

Le Réseau APEM, fidèle à sa mission d'appui au processus électoral, conscient de son rôle de légitimation citoyenne des nouvelles institutions du pays, issue de ces élections, à travers l'observation électorale, ne pouvait pas rester indifférent.

Après la présidentielle, réussie de l'avis de tous les observateurs, avec l'introduction du pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), une expérience innovante en la matière, le réseau APEM et ses nombreux partenaires, ayant mis sur pied ce gigantesque chantier électoral, ont voulu rééditer cet exploit pour les élections législatives, attendues, après l'élection du président de la république, comme le parachèvement du retour définitif à l'ordre constitutionnel.

Comme outil d'alerte et d'accompagnement des organes en charge de l'organisation des élections, notamment le Ministère de l'Administration Territoriale, la Délégation Générale aux Elections(DGE), et la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI), le POCE, initiative du Réseau APEM, comprenant d'autres acteurs phares de la société civile, pour la réussite de la présidentielle, a diagnostiqué l'ambiance pré-électorale des deux tours de ce scrutin. Il a également fait des constats et défis tout en faisant des recommandations, susceptibles d'améliorer le processus électoral à venir, à savoir les élections législatives du 24 Novembre et du 15 Décembre 2013.

En dehors de son agenda traditionnel, celui de la sensibilisation, pour une inscription massive sur les listes électorales, la société civile, à travers le POCE, s'est illustrée pour une surveillance électorale inédite : tout en renforçant son expérience en la matière, elle a, de manière légitime, affronté les nouveaux défis, relativement à la bonne organisation des élections, leur crédibilité et leur acceptation par les acteurs concernés

Lors de la présidentielle, à travers le POCE, avec le soutien technique et financier de ses nombreux partenaires (Osiwa, NDI/ USAID, One World, ambassade des Pays-Bas, PNUD/PAPEM, Oxfam UK, OIF), la société civile malienne, désormais regroupée au sein de cette nouvelle plate-forme d'observation électorale, a pu expérimenter une initiative particulière qui allie l'observation à l'intervention pour une correction au fil des opérations du scrutin en y extirpant tous les dysfonctionnements et incidents qui se posent.

A l'issue du scrutin présidentiel, l'on a pu noter les résultats engrangés présentés ci dessous.

Le POCE, à travers son programme phare, d'une durée de six mois (juillet-décembre 2013), intitulé : « Appui au processus Démocratique par l'observation citoyenne de la pré-électorale et des élections présidentielles et législatives de 2013 au Mali », a réalisé :

- L'observation de la phase pré-électorale de l'élection présidentielle,
- La surveillance des opérations de distribution/retrait des cartes NINA,
- La formation et le déploiement de 4.200 observateurs, lors des deux tours du scrutin,
- La formation et la mise en place d'une équipe de veille et d'analyse(EVA) de vingt six (26) jeunes, coordonnée par un expert en TIC,
- La remontée, l'analyse et le traitement des données par SMS/voix ;
- La publication et la diffusion d'un rapport national d'observation électorale

Pour l'opérationnalité de son programme, le POCE a couvert le territoire national, y compris la région de Kidal. Pour cela, le Réseau APEM a utilisé et valorisé l'expertise de ses membres : le Bureau exécutif national, les coordinateurs régionaux, les points focaux au niveau des cercles et les équipes d'experts dont les efforts ont été déterminants pour la réussite du scrutin présidentiel qui a connu, il faut le constater, un taux de participation jamais égalé dans le pays.

De ce fait, le POCE a bénéficié du soutien constant et dynamique du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales, la Délégation Générale aux Elections(DGE), la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil National de la Société Civile, la Fédération des Associations des Personnes Handicapées et la cinquantaine Associations et ONG, membres du Réseau APEM, les membres des coordinations régionales et les membres du Bureau exécutif national du Réseau APEM.

Au démarrage du scrutin présidentiel, le POCE a pu exprimer sa satisfaction quant au déroulement des opérations de vote. S'agissant du second tour, le POCE a estimé que d'une manière générale, 89,9% des bureaux de vote ont ouvert à l'heure. Ce taux, en deçà de celui du premier tour (96%), s'expliquait en partie par les fortes pluies enregistrées, notamment dans les régions de Bamako, Koulikoro et Kayes

Sur le terrain, à l'ouverture des bureaux de vote, lors du second tour, le POCE a constaté que 90,7% des membres des bureaux de vote étaient présents et que l'essentiel des documents et matériels électoraux étaient en place.

A la clôture du scrutin, la situation sur le déroulement des opérations de vote, satisfaisante pour le POCE, se présentait de la manière suivante :

- 77,5% des bureaux couverts,
- Le taux d'électeurs handicapés ayant reçu l'assistance durant le processus est de 97,3% contre 95,5% pour le premier tour, avec une mention spéciale pour les régions de Gao et Tombouctou où 100% des personnes handicapées ont reçu de l'assistance,
- Le Taux de participation a été estimé à environ 45% avec un taux approximatif de participation de 58% des femmes parmi les votants.

Fait marquant de ce scrutin : les dysfonctionnements signalés ont été corrigés pour l'essentiel grâce à la pro activité et l'entregent du POCE, en relation avec ses observateurs et superviseurs et les organes en charge de la gestion des élections.

Au terme du scrutin présidentiel, les tendances recueillies par les observateurs du POCE sur le terrain et consolidées, au niveau du plateau technique, traitées par la chambre intermédiaire et analysées par la chambre politique ont été confirmées par les résultats officiels. Ceci atteste du niveau de performance de l'expertise utilisée, mais aussi de la fiabilité des informations fournies par les observateurs et superviseurs sur le terrain.

La rencontre d'évaluation, tenue au siège du Réseau APEM, sis à Hamdallaye ACI, regroupant les membres des trois chambres réunies, dans la perspective de l'organisation des législatives, a permis de noter qu'il est nécessaire de renforcer la collaboration avec les acteurs de la société civile qui sont dans l'observation électorale et de créer une meilleure fluidité entre les différents membres des trois chambres du POCE.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le programme phare du Réseau APEM, intitulé « Appui au processus Démocratique par l'observation citoyenne de la pré-électorale et des élections présidentielles et législatives de 2013 au Mali » est la clef de voûte des actions qu'il a menées sur le terrain, lesquelles lui ont permis d'améliorer le cadre d'organisation et de mise en œuvre du processus électoral, la formation de la société civile malienne pour l'ancrage de la démocratie et la promotion d'élections libres, transparentes et crédibles.

C'est pour cela que l'innovation du Réseau APEM, à savoir le POCE, comprenant d'autres acteurs phares de la société et regroupant trois chambres, qui a fait ses effets lors de la présidentielle, a été reconduite, pour l'essentiel, à l'occasion des deux tours des législatives. Il y a eu néanmoins un nouveau schéma qui a été introduit à ce dispositif : le monitoring des médias les medias. Soucieux de la bonne couverture médiatique des élections, le Réseau APEM a, à quelques jours du 1^{er} tour des législatives, s'est investi, avec le soutien de son partenaire, Open Society Initiative for West Africa-OSIWA, pour le renforcement des capacités d'une bonne trentaine de journalistes.

L'objectif Affiché ? Permettre à ces hommes de médias, ainsi formés à l'issue de l'atelier initié à leur intention, du 21 au 23 novembre 2013, à la Maison de la Presse, de constituer un contingent-pilote dont la mission était d'assurer la police à l'intérieur de leurs rédactions respectives pour une couverture crédible, professionnelle et responsable le jour du vote.

« On ne change pas une équipe qui gagne », dit-on. Le POCE, fort de cette réalité, a reproduit la même configuration qu'il avait initiée pour la présidentielle et dont les résultats enregistrés sur le terrain lui ont permis d'avoir sa propre stratégie électorale, en matière d'observation citoyenne.

Le POCE, plate-forme d'information travaillant sur les élections, et constituant un observatoire permanent de suivi du scrutin, a permis au Réseau APEM d'associer de nombreux acteurs de la société civile et cela, dans la perspective de créer une synergie d'actions entre les OSC concernées par le processus électoral, d'un côté et d'autre part, les structures en charge de la gestion des élections qui ont contribué ensemble, avec l'appui des partenaires techniques, à mettre en place un espace innovant de coordination des interventions, permettant d'infléchir directement sur le déroulement des opérations. Et cela, dans le bon sens.

Le dispositif opérationnel du POCE lui a permis d'accentuer la crédibilité et la transparence du processus électoral par le biais des nouvelles technologies de l'information et de communications, qui n'avaient jamais auparavant pris une place aussi significative dans une compétition électorale, et par la mise à disposition d'acteurs, divers et pluridisciplinaires, lesquels n'avaient pas également l'habitude de fédérer leurs compétences, avant cette expérience du Réseau APEM, pour faciliter les opérations de vote sur le terrain.

Le POCE a donc pu :

- Mettre en synergie les acteurs de la société civile qui ont développé une compétence réelle en matière électorale,
- Elaborer un cadre de collaboration avec les autorités et les autres parties prenantes du processus électoral dans le but d'asseoir la légitimité institutionnelle de la plateforme des organisations de la société civile pour les élections,
- Mettre en place et optimiser un système d'alerte précoce le jour du scrutin,
- Recueillir de l'information crédible, vérifiable relevant de la matière électorale pour une meilleure visibilité du processus électoral au Mali, à partir de laquelle des pistes de réflexion sont proposées pour améliorer le cadre général des élections,
- Mettre en place un monitoring des médias qui a permis de donner une meilleure visibilité aux actions du POCE, tant au niveau de la presse nationale qu'internationale, pendant et après le déroulement des opérations de vote sur le terrain,
- Recevoir les visites de nombreuses personnalités, tant nationales qu'internationales, lesquelles ont apprécié sur place les objectifs atteints par le POCE et dont la présence et l'intérêt pour le POCE renforcent la crédibilité des acteurs de la société civile, en matière électorale.

NOUVELLES APPROCHES DU POCE

A l'issue de la séance d'évaluation que le POCE a tenue, au siège du Réseau APEM, sur les deux tours de la présidentielle, réunissant les différentes équipes de ses trois chambres et les coordinateurs, superviseurs et points focaux, et des réunions de coordination, certaines de ses approches et méthodes ont été revues et corrigées dans la perspective des législatives.

Il s'agissait pour le POCE de corriger les quelques problèmes et lourdeurs qui se sont produits. S'il a été adopté de ne pas fondamentalement changer l'équipe qui gagne, pour avoir fait ses preuves sur le terrain, une meilleure articulation des actions à mener a été adoptée ainsi que des renforts supplémentaires pour corriger les insuffisances sur le terrain, en matière de traçabilité pour les observateurs.

Ainsi, des innovations ci-dessous ont été apportées :

- La plateforme électorale s'est vue renforcée par de nouvelles compétences : de nouvelles personnalités de la société civile ont été appelées en renfort, soit pour suppléer à des départs notables, soit pour renforcer la configuration générale. Par cette ouverture, le POCE a voulu élargir la base de la représentativité de la société civile malienne dont la touche particulière a été valorisée, en matière de surveillance électorale.
- Le renforcement du déploiement des observateurs : dans le but de crédibiliser ses données recueillies sur le terrain, le POCE a mis l'accent, par l'identification des observateurs fixes, sur la traçabilité des observateurs déployés sur l'ensemble du territoire national, lesquels ont procédé par la remontée des données en temps réel à partir des bureaux de vote.
- L'indispensable interaction entre les différentes chambres du POCE : ceci a permis aux deux chambres technique, qui recueille les données ; et intermédiaire, qui les traite, de travailler ensemble pour une bonne articulation des chiffres et une meilleure efficacité pour la production des communiqués et déclarations attendus par la chambre politique en vue de les analyser et les valider.
- L'introduction de débat thématique au sein de la chambre politique : au-delà de la mission classique d'analyse des données, il a été introduit au sein de la chambre politique des discussions internes autour des différentes problématiques liées au processus électoral. Cela lui a donné l'opportunité, du fait de sa composition, de se livrer aussi à un exercice prospectif d'analyse sur les différentes réformes susceptibles d'être engagées, dans le court, moyen terme, dans le but de corriger les faiblesses du processus.

ACTIONS REALISEES

- **Mise en synergie des acteurs de la société civile qui ont développé une compétence réelle en matière d'observation électorale**

Il convient de signaler que lors des législatives, le POCE, à l'initiative du Réseau APEM, a réuni d'autres acteurs phares de la société civile malienne. A l'issue de ce scrutin et les résultats positifs capitalisés, une plus grande jonction a été faite formellement avec de nombreuses autres organisations de la société civile, lesquelles ont matérialisé ainsi leur synergie d'actions sur le terrain. Du fait des enjeux des élections législatives et toute

l'attention portée par la communauté nationale et internationale sur le processus d'achèvement de la normalité constitutionnelle, une plus large mise en synergie des compétences des acteurs de la société civile a été effectuée et ceci de manière quelque peu volontariste pour une plus grande crédibilité de l'action citoyenne des OSC maliennes, en matière d'observateurs.

Grâce aux objectifs assignés et atteints lors du scrutin législatif, la jonction avec les autres OSC qui ont une certaine expertise en matière électorale a été possible. L'enjeu des législatives et la recherche d'une plus grande crédibilité de la société civile ont poussé le Réseau APEM à étendre cette nouvelle expérience de surveillance électorale à de nombreux autres des OSC dans le but de coaliser les efforts et d'apporter une réponse à la hauteur des défis mais aussi des attentes.

Cette synergie a facilité l'élaboration avec célérité des déclarations préliminaires et des conférences de presse du POCE, à l'issue des deux tours des législatives. C'est à partir de là que le POCE a pu dégager un consensus sur la régularité du scrutin, hormis quelques dysfonctionnements marginaux n'étant pas en mesure d'altérer la sincérité des législatives.

- **Mise en place d'un cadre de collaboration avec les autorités en charge des élections dans le but d'asseoir la légitimité institutionnelle de la plateforme du POCE pour les élections**

Le POCE, en tant que plateforme d'informations électorales, a eu un véritable impact pour les législatives. Une chambre technique, une chambre d'analyse et une chambre politique ont permis d'enregistrer des résultats au delà des attentes du POCE. Plusieurs communiqués ont été publiés, des conférences de presse organisées et des déclarations préliminaires rédigées à l'endroit des partenaires, des structures de l'Etat, de l'opinion publique nationale et internationale, des électeurs, des partis politiques et candidats, etc. Ainsi donc les conditions d'une légitimité institutionnelle des OSC ont pu être désormais établies grâce à l'entregent du POCE.

Fort de cette expérience, le POCE a pu élargir son champ d'intervention et imprimer une plus grande dynamique à son activité d'observation électorale, à travers le pays. La société civile malienne, désormais investie sur le terrain des élections, grâce à cette légitimité acquise et la cohésion ainsi retrouvée, durant ces législatives, est devenue l'un des acteurs crédibles du processus électoral dont l'expertise n'est plus à négliger.

- **Recueillir de l'information crédible, vérifiable relevant de la matière électorale pour une meilleure visibilité du processus électoral au Mali, à partir de laquelle des pistes de réflexion sont proposées pour améliorer le cadre général des élections.**

Le POCE, à travers cette initiative, fait donc des TIC un outil de promotion de la démocratie et de la gouvernance. A partir du plateau technique, des données sont regroupées au sein du plateau intermédiaire, d'où elles sont traitées. Ce n'est qu'après qu'elles sont acheminées à la chambre politique qui les analyse avant qu'elles ne soient traduites en information électorale, le jour du scrutin et même après.

A la suite du second tour des législatives, après la validation des premières données récoltées sur le démarrage du vote, à travers ses 3.300 observateurs dont 200 superviseurs, coordinateurs et points focaux qui ont fait de la remontée des informations par SMS, d'avoir les données suivantes :

- Au moment du démarrage du scrutin, presque tous les bureaux de vote ont été ouverts à l'heure (95,5%). A l'ouverture, 99,6% des présidents de bureaux de vote étaient présents dont 11,9% de femmes. Dans 7,7% des bureaux de vote le nombre d'assesseurs présents était inférieur à 4. Il faut signaler que sur l'ensemble des assesseurs 43,7% sont des femmes.
- Les opérations de vote se déroulent dans de bonnes conditions et dans un climat serein dans les différents centres observés. Toutefois, le POCE constate que l'affluence est faible dans la plupart des centres de vote, à l'exception de ceux des circonscriptions de Gao et Ansongo où elle est relativement plus importante qu'au premier tour. En outre, une participation massive des femmes est remarquée dans la région de Ségou tandis que les conditions climatiques ne sont pas favorables à une mobilisation à Bamako, Mopti et Tombouctou (froid, vent, brouillard).

Pour le déroulement des opérations, des renseignements suivants ont été constatés par le POCE et publiés à la presse :

- ✚ D'une manière générale, les opérations se sont déroulées dans un climat serein. Toutefois, quelques incidents et dysfonctionnements relevés et vérifiés grâce à la vigilance et à la diligence du POCE ont été corrigés par l'administration territoriale. Il s'agit notamment des localités de Diré, région de Tombouctou, Doumazana, en Commune I, Missira en Commune II, centre de vote Mamadou Konaté en Commune III, le groupe scolaire de Niamakoro en Commune VI du district de Bamako, et un cas grave de bagarre à l'école JPK de Kati- Tominikoro.
 - ✚ De la même manière, à partir de données recueillies par la chambre technique, un rapport fait en mi-journée, centralisant tous les incidents et dysfonctionnements, a permis également d'avoir une meilleure illustration du déroulement du scrutin.
 - ✚ S'agissant de ces incidents et dysfonctionnements, le POCE a estimé qu'ils émanent des insuffisances découlant de l'application des textes relatifs au processus électoral(constitution, loi électorale, charte des partis...), du faible niveau de formation de certains délégués de partis politiques, du faible niveau de formation de certains agents électoraux, la persistance de scènes de désordre dans certains bureaux de vote, le retard observé dans le démarrage du scrutin dans certains bureaux de vote(7,1%), le cas d'électeurs ayant voté avec plus de deux procurations signalé par 8,7% des observateurs, le cas de 16 urnes enlevées par le sous-préfet de Ber, cercle de Tombouctou, et confisquées chez lui, empêchant les délégués et mandataires de la candidate à assister à la centralisation des résultats en s'entourant des forces de sécurité.
- **Mettre en place un monitoring des médias qui a permis de donner une meilleure visibilité aux actions du POCE, tant au niveau de la presse nationale qu'internationale, pendant et après le déroulement des opérations de vote sur le terrain.**

Dans le but de mieux faire connaître les réalisations du POCE par la presse nationale et internationale, il a été mis en place le monitoring des médias. Il s'agit des médias classiques (TV, radios et sites internet) et des réseaux sociaux (Twitter et Facebook) dont l'intervention a été suivie par une équipe de monitoring, composée d'un chef et de trois consultants moniteurs. Les médias suivis sont : ORTM, France 24, Africable, Africa 24, Ouest-TV (télévisions) ; Klédu, ORTM (radio nationale), RFI, BBC Afrique (Radios) ; Maliweb, Malijet, MaliActu (Sites Web). De même, Facebook et Twitter avec #mali, #kalafili 2013, etc. (Sites Web) ont été également utilisés.

Le rapport sur le monitoring des médias, la veille et le jour du scrutin, était comme suit :

TELEVISIONS :

ORTM : Le journal de 20H30 du 15 décembre 2013 a fait une très large couverture du scrutin sur l'ensemble du territoire, faisant ainsi le point par région avec le vote des autorités à l'instar du Président de la République, des Gouverneurs de région, à l'exception de la région de Kidal où il n'y a pas eu de scrutin car ayant élus ses députés lors du premier tour.

Une nuit électorale a été organisée avec les invités sur le plateau de la télé pour débattre sur le déroulement du scrutin, le faible taux de participation, la nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, entre autres. Cela a fait l'objet d'une grande couverture des élections.

France 24 : Des reportages réguliers ont été faits au cours des journaux avec des envoyés spéciaux qui donnaient des infos pratiquement toutes les 30 minutes. *La chaîne est revenue sur le même sujet lors de toutes les éditions.*

Africable, Africa 24 et Ouest-TV : Les journaux de ces télévisions ont aussi suivi le déroulement des élections lors des éditions du soir et de la mi-journée. Ils ont notamment montré Soumaïla Cissé et Karim Keïta.

SITES WEB :

Les sites Web donnent régulièrement des nouveaux articles soit parus dans les journaux écrits ou qui ont été dites par les radios et télévisions tel que RFI, France 24 etc. Il est à noter une très grande reprise des informations données sur le site de l'AFP sur ces différents sites d'information.

La bannière du POCE était visible sur les sites de Maliweb, Maliactu et journaldumali.com

RADIOS :

Médias internationaux :

Au lendemain d'un attentat à la voiture piégée dans la région de Kidal, le second tour des élections législatives s'est déroulé dans le calme sur toute l'étendue du territoire.

Il est à noter que 127 sièges de députés sur 147 ont été mis en compétition suite à l'élection dès le premier tour de 20 députés, le 24 novembre 2013.

Les thèmes suivants ont été abordés:

- ✓ *Le processus électoral ;*
- ✓ *Les attentats à Kidal ;*
- ✓ *La sécurisation du scrutin ;*
- ✓ *Le taux de participation ;*
- ✓ *La sensibilisation et le respect du code électoral ;*
- ✓ *Et les enjeux des élections.*

Klédu FM a assuré la couverture médiatique du scrutin sur l'ensemble des territoires à travers ses correspondants déployés sur le terrain pour la circonstance. Ils ont diffusé des informations assez précises sur le déroulement du vote et de donner les premières tendances de vote.

S'agissant de **RFI** et de **BBC Afrique**, leurs informations étaient les mêmes que celles diffusées par France 24 à la télévision. Les deux radios se sont beaucoup appesanties sur le déroulement du scrutin dans l'ensemble. Concernant la radio nationale, elle a fait un tour d'horizon du déroulement du scrutin lors de sa grande édition d'informations.

MEDIAS SOCIAUX

Les thèmes portaient sur le faible taux de participation, les raisons de ce manque d'affluence et la bonne tenue du scrutin. Ils ont très peu réagi contrairement au premier tour. Moussa Mara et Soumaïla Cissé ont été assez actifs.

Il apparaît que la majorité des informations relayées par les journalistes de la presse nationale et internationale étaient diffusées à partir du POCE via Twitter.

VISITES AU POCE

Le POCE a enregistré, au cours des deux tours des législatives, la visite de nombreuses personnalités, tant nationales qu'internationales. Ces visites se sont déroulées, pour l'essentiel, une journée avant le scrutin proprement dit, le jour du scrutin, et une journée après le scrutin. Elles se déroulent au Quartier Général du POCE, basé à Radisson Blu où le dispositif opérationnel des trois chambres du POCE (chambres technique, intermédiaire et politique) se maintenait. Si le POCE, cette forme de plateforme des organisations de la société civile pour les élections, a reçu la visite de toutes ces personnalités, c'est bien grâce à sa légitimité acquise et la bonne organisation qu'il a mise en place, durant tout le processus électoral.

Parmi les nombreuses personnalités ayant visité le POCE, il y a beaucoup d'ambassadeurs accrédités à Bamako dont les pays ont manifesté un réel intérêt à accompagner le Mali dans la sortie de la crise multiforme qu'il a connue et dont l'une des étapes cruciales était celle de la tenue régulière de ces législatives. Il y a également de nombreux représentants de structures sous-régionales, régionales et internationales, comme le représentant spécial des Nations-Unies au Mali ou le numéro deux de la MINUSMA, qui ont été vus au POCE ainsi

que des officiels maliens ; notamment le représentant du Premier ministre, le ministre de l'Administration Territoriale, le patron de la DGE, de la CENI.

Autres visiteurs de marque : les représentants de plusieurs missions d'observation qui ont supervisé le déroulement des opérations du vote sur le terrain. Ce sont les représentants des missions d'observation de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, conduite par son chef Louis Michel, de la Cedeao, de l'UEMOA, de l'OIF, de Caritas-Mali.

Pour l'essentiel, les visiteurs se sont félicités de cette initiative mise en place par le Réseau APEM, à travers le POCE, regroupant des acteurs phares de la société civile malienne, qui a pu mobiliser et déployer autant d'observateurs sur le terrain pour la mise en synergie des moyens humains, techniques et financiers en faveur du monitoring du scrutin.

A tous ces visiteurs, le POCE a fait une large présentation sur :

- Les différentes plateformes de remontée des données,
- Les OSC parties prenantes de la plateforme électorale,
- Le mode de fonctionnement de la plateforme des organisations de la société civile pour les élections, la fréquence des rapports, le système d'alerte mis en place, les objectifs du POCE

De nombreux visiteurs, après avoir adressé leurs remerciements à tous les démembrés du POCE, et après avoir concédé que tout ce qui concourt à assurer un bon fonctionnement du processus vient appuyer les efforts pour un retour rapide à la normalité constitutionnelle en assurant le contrôle d'un processus électoral juste, transparent et crédible, ont tour à tour :

- Salué l'implication large de la société civile dans le processus électoral dans le but permettre aux autorités de procéder à des correctifs au fur et à mesure du scrutin avant que les dysfonctionnements ne prennent des proportions incontrôlées.
- Encouragé la mission d'anticipation et d'alerte précoce que s'assigne la plateforme politique par le biais de la salle politique. Il s'agit d'une bonne façon de prendre en charge les problèmes plutôt que de rester dans l'expectative attendant la fin du scrutin pour faire des déclarations.
- Espère que les dysfonctionnements prendront les proportions les plus faibles possibles et ne pèseront pas sur les résultats finaux.
- Remercié le POCE et les acteurs qui l'ont mis en place, apprécié les efforts déployés et souhaité que le scrutin se déroulera dans les conditions souhaitées pour un résultat final accepté de tous.

En définitive, le POCE présente beaucoup d'avantages, en ce sens qu'il rompt avec l'approche classique de l'observation électorale. L'idée est d'être proactive et réactive durant tout le scrutin. En amont, toutes les autorités ont été contactées et invitées à participer à la rectification des dysfonctionnements éventuels. Le principal but est de pacifier le processus et d'apaiser les esprits. De même, cette initiative marque le point de départ d'une étroite collaboration entre la société civile malienne et les autorités en charge des élections.

Des voix fortes se sont élevées, au cours de ces visites, pour annoncer de nouvelles perspectives dans le but de l'amélioration du processus électoral. C'est le cas de Louis

Michel, chef de la mission d'observation de l'UE, qui a insisté sur la nécessité d'une réflexion sur la refondation institutionnelle, démocratique et électorale au Mali. C'est l'idée de mettre à plat les textes fondamentaux de la république (une constante recommandation du POCE), en vue de les adapter à l'évolution de la situation politique du pays.

Le ministre de l'Administration territoriale, le Général Moussa Sinko Coulibaly, qui est également réceptif à une relecture des textes fondamentaux du pays, pour laquelle il espère que la société civile jouera sa partition, dit que « si le Réseau APEM n'existait, il fallait le créer » d'autant qu'il a beaucoup contribué à apaiser le climat du vote.

REMARQUES SPECIFIQUES

« A nouveaux médias, nouvelle culture, nouvelle civilisation », disait Marshall Mac Luhan. Le Réseau APEM, à travers le POCE, qui a introduit au Mali une nouvelle façon, pour acteurs des OSC, de mieux contrôler le processus électoral, en usant des supports de communication, est bien dans cette dynamique. La vision, les stratégies et les perspectives, incorporées dans la plate-forme du POCE, sont passées par là. Par le téléphone, via les SMS, grâce à qui les observateurs déployés sur le terrain ont pu, en temps réel, transmettre les résultats aux différentes chambres du POCE, en vue de leur réception, leur traitement et leur analyse, a permis d'exercer un contrôle sur le déroulement des opérations et d'annuler tous les incidents et dysfonctionnements constatés.

C'est donc l'innovation technologique qui est à la base de cette performance électorale, réalisée par le POCE dont tout le monde en parle, à commencer par les autorités nationales et les chefs de missions d'observation qui ont indiqué qu'une nouvelle expérience de surveillance électorale est née, celle qui amène désormais les citoyens à mieux s'intéresser à leur vote. En plus du téléphone portable, la grande toile (internet) et les médias classiques (télévisions et radios) ont été un appoint important pour ce scrutin législatif, permettant ainsi au POCE de matérialiser une prouesse qui n'en finit pas encore de faire parler d'elle : allier l'observation à la technologie pour garantir des élections crédibles et apaisées.

Ainsi donc par la remontée des données sur le terrain, il a été possible, grâce au dispositif mis en place par le POCE, de recueillir les informations par SMS et par téléphone pour une célérité dans l'appréciation et la correction des incidents et dysfonctionnements apparus durant les deux tours du scrutin législatif. Il s'agit là d'une nouvelle expérience, inédite et innovante, qui tranche nettement avec l'approche classique de l'observation électorale, ayant pignon sur rue au Mali et dans de nombreux pays africains, et qui consistait à attendre les jours suivants après le vote avant de publier des rapports, ne relatant uniquement que des faits à posteriori du scrutin.

Fini donc le temps de l'attentisme en matière d'observation électorale avec l'expérience du POCE qui offre désormais aux acteurs impliqués dans le processus électoral, en pleine opération de vote sur le terrain, la possibilité d'opérer des calibrages, d'apporter des correctifs au fur et à mesure que les opérations électorales se déroulent. On voit donc apparaître une nouvelle ère pour la surveillance électorale ; celle dite observation « responsable », « citoyenne ». Et cela, dans une synergie d'actions entre les acteurs de la

société civile, désormais renforcés de leurs compétences en matière électorale, dans la seule perspective de garantir une pure observation nationale.

Le POCE, renfermant des acteurs phares de la société civile, appuyés par les partenaires techniques et financiers¹ a su mettre à profit les TIC pour une bonne documentation et une production de l'information relevant de la matière électorale. L'initiative a été rendue possible grâce à la bonne volonté de tous les acteurs et à une prise de conscience de ces derniers de l'ampleur des défis liés à la sortie de crise pour un pays qui vient de connaître l'une des crises les plus aiguës de son histoire.

Pour le retour à la normalité constitutionnelle, le pays, à travers l'organisation des législatives, avait rendez-vous avec l'histoire. Le capital de confiance à lui signifié par la communauté internationale, qui a agi avec promptitude pour lui manifester secours et aide, ne pouvait pas être dilapidé. Voilà pourquoi de façon consciente le POCE, initiative du Réseau APEM, plateforme a été méthodiquement mis en place, en tant que cadre de convergence, de collaboration et traitement technique des données électorales dans le but de pacifier le climat général du vote.

Les différents partenaires au développement, sentant l'opportunité d'une dynamique constructive qui était entrain de s'instaurer, ont, de leur côté, fait une jonction pour appuyer techniquement et financièrement la plateforme.

L'initiative du POCE, faisant de la société civile un acteur incontournable du processus électoral, est à bien d'égards un défi à l'endroit des autres acteurs concernés par le processus électoral, notamment l'Etat, les acteurs politiques et les partenaires internationaux. Autrement dit, il s'agit désormais d'engager des mesures vigoureuses en vue de mobiliser les moyens techniques et financier nécessaires à la pérennisation d'une telle expérience dont l'objet est d'assurer une meilleure visibilité de l'ensemble du processus électoral. Et cela, à temps réel.

Par ce procédé proactif, les opérations de vote doivent désormais être débarrassées des dysfonctionnements majeurs, susceptibles d'entacher le vote des citoyens, par la surveillance électorale, à travers les TIC. De plus, il est aujourd'hui possible que les résultats doivent être disponibles, le jour du scrutin. Cela est d'autant plus réalisable avec le POCE que les résultats officiels finaux, prononcés par les instances nationales habilitées pour le faire, ont attesté de la fiabilité et de la crédibilité des données annoncées.

Le POCE, comme plateforme des organisations de la société civile pour les élections, a gagné inéluctablement le pari de la mise en commun des efforts et des compétences des acteurs de la société civile dans le sens d'un meilleur contrôle des élections. Il a su, par là même occasion dompter les TIC pour en faire un outil de bonne gouvernance électorale. De même, le POCE a constitué un élément de dissuasion et de contrôle du processus électoral. La légitimité institutionnelle est également un acquis de taille aussi bien à l'endroit des partenaires techniques et financiers, des autorités, de l'opinion publique et de la classe politique.

PISTES DE REFLEXION

La légitimité, dont on parle pour le POCE, obéit avant tout à un processus dynamique et continu qui a besoin d'un renforcement permanent des capacités pour ne pas être sclérosé par l'épreuve du temps et des circonstances.

C'est dans cette logique qu'il a procédé à un certain nombre de mesures, visant à sa pérennisation.

Il s'agit de :

- Examiner l'après-scrutin :

Certes, a-t-on fait remarquer, les législatives marquent l'une des étapes décisives de la normalité constitutionnelle, partant la sortie de crise pour le pays, confronté, on le sait, à de nombreux défis de sa sécurité, suite à l'occupation d'une bonne partie de son territoire. Mais, il est stratégique pour les acteurs de la société civile malienne, sous la houlette du Réseau APEM, de s'impliquer davantage dans les actions de mobilisation citoyenne en vue d'inciter les citoyens à prendre une part active dans le vote.

« Les élections sont importantes dans une démocratie, mais elles ne sont pas suffisantes », a déclaré l'un des visiteurs prestigieux du POCE. Lors des deux tours des législatives, le taux de participation, même s'il est estimé relativement plus important que les compétitions similaires passées, n'ont pas égalé le score assez flatteur de la présidentielle. A cela, plusieurs facteurs : Désintérêt vis-à-vis de la chose politique, alliances contre-nature, etc.

Dès lors, au sein du POCE, la réflexion a porté sur les moyens pouvant renforcer la participation citoyenne. D'où l'intérêt pour le POCE de se projeter dans l'avenir.

- Réfléchir sur la refondation institutionnelle, démocratique et électorale du pays :

Au cours des discussions animées au sein du POCE (chambre politique), il s'est dégagé la nécessité de revoir les textes fondamentaux de la république (constitution, loi électorale, charte des partis, etc.). Les acteurs des OSC, à travers le POCE, entendent jouer un rôle primordial dans ce processus de relecture des textes fondamentaux du pays.

Des débats, fort intéressants, ont porté sur la problématique du mode de scrutin. Certains visiteurs et analystes du POCE, et non des moindres, ont soutenu sans ambages que le mode de scrutin majoritaire, tel qu'il est pratiqué au Mali, à l'instar de nombreux d'autres pays du monde, peut engendrer par exemple des dérives pour la démocratie, en ce sens qu'il est un « système injuste » qui écarte de la gestion publique bien de sensibilités politiques et sociales qui ne sont pas à négliger.

- Pérenniser et consolider le POCE :

Comme outil d'alerte et d'accompagnement des organes en charge des élections, il est apparu indispensable de renforcer les capacités techniques et financières du POCE dans le but de lui assurer une meilleure opérationnalité pour l'atteinte de ses objectifs. Le POCE, en tant facteur de cohésion et de mobilisation des acteurs de la société civile malienne, ne peut

valablement être un acteur incontournable, comme il est souhaité par bon nombre d'intervenants sur le processus électoral, dans la perspective de refondation du système électoral s'il n'est pas doté en compétences intrinsèques pour ce faire.

A partir du moment où le POCE est appelé à tendre son domaine d'intervention, en se prononçant principalement sur les questions de démocratie, de gouvernance, il est donc logique qu'il soit consolidé comme une véritable plateforme, appelée à se transformer surtout en un cadre de recherche, de discussion et d'orientation pour les décideurs, les partenaires au développement, la classe politique et les citoyens.



ASSISTANCE LORS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE DU POCE

CONCLUSIONS FINALES

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au service de l'observation électorale citoyenne non partisane a révolutionné l'observation classique. L'observation classique où l'observateur est mobile et visite plusieurs bureaux de vote, a l'avantage de recueillir des informations sur le scrutin en quantité plus qu'en qualité. Aussi les résultats de l'observation sont mis à la disposition du public et des acteurs concernés.

L'observation des élections législatives de 2013 a été réalisée avec la combinaison des stratégies fixe et mobile qui permet la collecte d'information de qualité et en quantité. En effet les 7.000 observateurs déployés lors des deux tours du scrutin étaient fixes dans les bureaux de vote de l'ouverture à la clôture et ont pu suivre tout le déroulement des opérations. Quant aux 4.00 superviseurs, ils ont non seulement vérifié l'effectivité de la présence des observateurs dans leurs bureaux respectifs, mais aussi observé l'environnement des centres de vote leur permettant de se prononcer sur ces aspects du scrutin.

L'innovation faite par le Réseau APEM avec l'utilisation des NTIC dans l'observation électorale citoyenne non partisane, a changé le mode opératoire et a fortement contribué à améliorer la qualité et la quantité des informations recueillies en temps réel sur le terrain. En outre, l'apport du téléphone portable a été, de ce fait, décisif pour le POCE. Expérimenté par le Réseau APEM, le POCE a mis en synergie les acteurs de la société civile, lesquels, au cours de cette consultation politique, ont eu un accès direct aux autorités chargées de la gestion du processus électoral qui, à leur tour, ont pu influencer positivement le cours des événements en agissant directement sur le terrain.

Comme les journalistes, sur un théâtre de reportage, qui envoient directement des éléments à leurs stations ou journaux, les observateurs du réseau APEM, via le POCE, déployés sur le terrain, ont pu transmettre, à temps réel, des données, récoltées dans les bureaux de vote, à travers les différents plateaux de la plate-forme électorale.

Cela a incontestablement donné à ce scrutin un visage crédible et propre. Il s'agit là d'un apport indéniable de la technologie qui a permis au POCE de disposer des outils viables et performants qui ont favorisé le suivi correct, réel et rapide des opérations de vote, dans l'ensemble du pays. Et cela, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le téléphone portable, à partir desquels les SMS ont été envoyés au POCE, a fait ses œuvres. De plus, l'internet, la toile mondiale, a également apporté son soutien à ce scrutin, permettant ainsi aux acteurs de la société civile, sous la férule du réseau APEM, en collaboration avec ses nombreux partenaires techniques et financiers, d'expérimenter une nouvelle expérience en matière de surveillance électorale: allier l'observation à la technologie.

A partir des données recueillies sur le terrain, il a été possible, en temps réel, de disposer, par SMS, des informations crédibles et vérifiables qui, une fois transmises pour traitement et analyse aux différentes chambres du POCE, ont permis d'apporter des corrections aux dysfonctionnements apparus durant le scrutin.

Cette nouvelle approche, innovante et pratique, met fin à une pratique, désormais rétrograde qui consistait à une approche attentiste, celle de produire, des jours après le scrutin, un document relatant les faits sur le déroulement du vote.

« Autre mœurs, autre temps », dit-on. Aujourd'hui, grâce au POCE, il est désormais possible d'opérer des calibrages, à partir de la réalité du terrain, d'opérer des correctifs, au fur et à

Rapport général de l'observation nationale citoyenne des élections législatives 2013 au Mali
www.reseau-agem.org

mesure que les opérations de vote se déroulent, et d'y apporter, plus rapidement, des correctifs. Par le POCE, à travers ses trois plateaux techniques, c'est une forme d'observation qui est née, celle plus citoyenne et plus dynamique capable d'assurer un contrôle efficace en matière électorale.

Le POCE a mis en synergie les acteurs de la société civile et les responsables chargés de la gestion du processus électoral. Bénéficiant de l'apport technique et financier de nombreux partenaires, il a su profiter de l'utilisation des NTIC pour apporter une meilleure visibilité sur le déroulement du scrutin.

Tout a été possible grâce à la volonté des acteurs de la société malienne de travailler ensemble et de ceux des autorités en charge du processus électoral de rendre plus propre et plus convenable le travail qu'elles effectuent sur le terrain.

C'est désormais une prise de conscience collective qui fera alors que rien ne sera plus comme avant au Mali. Face aux défis auxquels le scrutin législatif était confronté, à la nature d'élection de proximité qu'est ce scrutin et eu égard à la crise qu'a connue le pays, le POCE, par ses succès, a fortement contribué à crédibiliser le vote du citoyen.

Si l'affluence a été jugée faible au scrutin législatif comparée au scrutin présidentiel, elle n'a jamais atteint ce niveau lors des élections législatives que le Mali a connu. Il est donc aisé de dire que les activités d'IEC effectuées par les OSC et l'administration ont eu des résultats positifs. Le niveau de participation des électeurs est une parfaite illustration d'un nouvel esprit démocratique.

La visite du ministre de l'administration territoriale au POCE pour saluer son effort d'accompagnement du processus électoral, ouvre une nouvelle ère de collaboration entre les autorités nationales et les acteurs de la société dans le cadre de la gestion du processus électoral.

Outre, les campagnes de sensibilisation, concoctées par le Réseau APEM, en direction des partis, des candidats et des citoyens, relativement à l'apaisement politique souhaité, ont favorablement produit leurs effets, dès lors que les candidats malheureux ont inscrit leur réclamation dans le strict cadre de la loi en adressant leurs requêtes à la Cour constitutionnelle. Ces démarches constituent des signes de la stabilité sociale et politique du pays.

La réussite des élections législatives constitue une étape décisive dans la résolution de la crise, notamment la recherche de la paix et la réconciliation nationale par le parachèvement du retour à l'ordre constitutionnelle.

Le Réseau APEM ne manquera pas une fois de plus de remercier l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers notamment l'USAID, NDI, OXFAM, OSIWA, ONE WORLD UK, OIF, l'Ambassade des Pays-Bas, PATM - AECOM et le PNUD/PAPEM pour leur appui inestimable.

RECOMMANDATIONS FINALES

Au regard de ces constats et à l'entame des élections communales, le Réseau Apem recommande :

A l'Etat

- de garantir la sécurité des citoyens ;
- d'améliorer la communication autour des étapes du processus électoral ;
- de communiquer d'avantage sur le processus électoral dans les langues nationales ;
- de veiller à un traitement judicieux des transferts effectués lors de la révision exceptionnelle du fichier électoral ;
- de continuer la distribution efficiente des Cartes NINA, surtout aux populations déplacées et réfugiées de retour dans leurs zones de résidence ;
- de mettre en place un dispositif sécuritaire (Etat, Minusma) prévenant toute velléité de trouble avant, pendant et après le scrutin ;
- de créer les conditions idoines pour l'accès facile des personnes handicapées aux centres et bureaux de vote ;
- d'améliorer les niveaux et aptitudes des agents électoraux pour une meilleure organisation et un meilleur encadrement des bureaux de vote.

Aux organes de gestion des élections

Au Ministère de l'Administration Territoriale :

- d'améliorer davantage le cadre organisationnel des élections ;
- d'imprégner toute la chaîne de commandement de la collaboration avec le POCE ;
- plus de professionnalisme dans le décompte des voix et la centralisation des résultats ;
- de faire observer par les agents électoraux les principes de neutralité et d'impartialité ;
- d'assurer la gestion transparente des cartes Nina non retirées.

A la CENI :

- d'assurer sa pleine représentation dans tous les bureaux de vote ;
- de maintenir la collaboration avec les différentes missions d'observation ;
- d'inciter ses délégués à formuler des recommandations aux agents électoraux en cas de manquement aux textes.

A la DGE

- d'améliorer et renforcer les équipes d'appui pour l'identification des bureaux de vote.

A la Cour Constitutionnelle

- Plus de diligence dans la proclamation des résultats définitifs.

Aux partis politiques

- respecter le Code de bonne conduite ;
- d'éviter toute déclaration prématurée ou hâtive quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats ;
- d'user des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin ;
- de bannir tout acte de fraudes et d'achat de conscience des électeurs ;
- de se faire représenter par des délégués capables de jouer leur rôle d'observateur partisan ;
- d'en appeler à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et pour le respect du verdict des urnes ;
- la prise de mesures d'accompagnement pour une pleine participation de la femme à vie publique ;

- de jouer pleinement leur vocation de mobilisation, d'éducation des citoyens en vue de leur participation à la formation de l'opinion comme l'indique la Charte des partis politiques ;
- d'éviter les affichages anarchiques, et surtout sur les panneaux de signalisation routière.

A la société civile et aux missions d'observation électorale

- une mobilisation massive des citoyens ;
- un déploiement massif sur le terrain ;
- la collaboration avec les organes de gestion des élections et les autorités chargées de la gestion de la sécurité.

Aux leaders d'opinion et de la société civile :

- de sensibiliser davantage les citoyennes et les citoyens pour une participation massive et équitable ;
- de bannir les consignes de vote, qui sont de nature à troubler la tranquillité et la paix sociales ou à marginaliser les candidatures féminines ;
- de prêcher la paix et la tolérance ;
- de s'impliquer davantage dans le processus électoral ;

Au Comité national de l'égal accès aux médias d'Etat :

- d'assurer un égal et équitable accès des Candidates et des Candidats aux médias d'Etat dans le cadre de leur campagne ;
- de faire le monitoring des médias.

Au Conseil Supérieur de la Communication :

- d'assurer un meilleur encadrement des réseaux sociaux lors des élections, et surtout lors de la campagne électorale ;
- d'assurer un meilleur encadrement des radios de proximité dans le cadre de la proclamation des résultats.

Aux médias :

- de veiller au respect strict de la loi, de l'éthique et de la déontologie.

Aux citoyens et électeurs

- la mobilisation pour un vote massif et un scrutin apaisé ;
- la dénonciation des actes de démobilisation et d'intimidation des électrices et des électeurs,
- la dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude, et de toute infraction, en général, aux autorités compétentes.

A tous les acteurs

- la relecture des textes fondamentaux de la République, notamment la Constitution, la loi organique concernant l'élection des députés, la loi électorale, la charte des partis et les textes subséquents ;
- la mise en place d'une structure pérenne de gestion des élections ;
- la pérennisation et la consolidation du POCE ;
- l'intensification des activités de formation, de sensibilisation/éducation électorale pérenne pour une appropriation véritable de la démocratie par les citoyennes et citoyens du Mali ;
- la relecture de la législation sur les médias et la poursuite du renforcement de leur capacité en matière électorale ;
- la moralisation de la délivrance des procurations aux mandataires ;
- le renforcement de capacité des agents électoraux et des délégués des partis politiques.

Le Réseau APEM invite l'ensemble des partenaires techniques et financiers à continuer d'appuyer et de soutenir vigoureusement les organisations de la Société Civile malienne, afin de les aider véritablement dans leurs missions d'appui au processus électoral et de consolidation de la gouvernance démocratique.

Tout en remerciant les électrices et électeurs pour leur engagement civique lors des élections générales de 2013, le POCE invite les citoyens à une plus grande mobilisation pour les rendez-vous électoraux à venir ; notamment les élections communales de 2014.

Enfin, le Réseau Apem remercie tous les partenaires techniques et financiers qui ont soutenu l'élection présidentielle et les élections législatives et qui ne ménagent aucun effort pour appuyer les élections communales de 2014.

Bamako, le 24 janvier 2014

Le Président

Ibrahima SANGHO



**GENERAL MOUSSA SINKO COULIBALY, MINSTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE EN VISITE AU POCE, EN COMPAGNIE
DU PRESIDENT DU RESEAU APEM**

ANNEXES

Elections législatives du 24 novembre 2013, Premier Tour DECLARATION D'ARRIVEE DU POCE A LA VEILLE DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2013

I- INTRODUCTION

Les organisations de la société civile malienne, à travers le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), se mobilisent à nouveau pour assurer une veille citoyenne pour des élections législatives transparentes et apaisées lors du premier tour.

A la suite des deux tours de l'élection présidentielle de Juillet et Août 2013, la Communauté internationale et les Missions d'Observation Electorale se sont réjouies des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

Il s'agit là d'une victoire du Peuple malien qui est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs du processus électoral avec l'appui et l'assistance de la Communauté internationale.

Pour accompagner les élections législatives des 24 novembre et 15 décembre 2013, le Réseau APEM, en ce qui le concerne, compte reconduire le même dispositif qu'est le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE) en déployant 3700 Observateurs et 200 Superviseurs sur toute l'étendue du territoire national

Comme dispositif de veille citoyenne, d'alerte et d'accompagnement du processus électoral au Mali, le POCE permettra à la **Société civile** d'être proactive et de contribuer de manière décisive à la crédibilité du scrutin du 24 novembre 2013.

Tous les acteurs du processus électoral, les citoyens, les médias, les partenaires techniques et financiers et les observateurs internationaux ont bien apprécié la mise en place de ce dispositif qui a reçu la visite de plusieurs personnalités.

Le mode opératoire mis en place a permis, avec la remontée des données de terrain à partir de la plateforme www.malivote.com, de les traiter et de faire corriger les dysfonctionnements et manquements constatés, en temps réel.

En effet, la Chambre politique a saisi les autorités électorales : membres de la CENI, Gouverneurs, Préfets, Sous- Préfets qui ont fait montre d'ouverture d'esprit et d'une bonne réactivité. C'est l'occasion pour le Réseau APEM de leur réitérer ses remerciements pour la disponibilité et la bonne collaboration.

Avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, le réseau APEM a décidé d'observer avec rigueur et professionnalisme le premier tour de l'élection législative du 24 novembre de 2013.

II- CONSTATS A LA VEILLE DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2013

2.1- Des motifs de satisfaction

- le caractère inclusif des élections législatives à venir avec des candidatures émanant de partis politiques, d'alliances de partis politiques et d'indépendant(e)s ;
- le climat apaisé dans lequel s'est déroulée la campagne pour le premier tour de l'élection législative
- le traitement égal des candidates et des candidats au niveau des médias publics
- les opérations de transfert des électeurs réalisées du 15 au 31 octobre 2013 sur l'étendue du territoire national
- l'adresse radiotélévisée du Président de la CENI aux candidates et candidats le jour de l'ouverture de la campagne
- la mobilisation des leaders d'opinion, des femmes et des organisations de la société civile (OSC) pour un scrutin transparent et apaisé

2.2- Des insuffisances

- le passage des messages de sensibilisation à la télévision nationale qui n'a pas tenu compte des heures d'écoute
- une présentation insuffisante des femmes sur les listes de candidature et même leur absence dans certaines circonscriptions électorales ;

Rapport général de l'observation nationale citoyenne des élections législatives 2013 au Mali
www.reseau-apem.org

2.3- Des défis à relever

- une participation massive des électeurs avec la poursuite et le renforcement des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) et de mobilisation sociale
- l'amélioration de l'affichage des listes d'identification dans les centres de vote
- l'amélioration de la qualité du vote par l'intensification de l'éducation sur les opérations de vote avec le bulletin unique afin de réduire significativement le taux de bulletin nul
- la lutte contre l'achat de conscience et les fraudes
- l'amélioration de l'organisation matérielle du scrutin
- la sécurisation maximale du scrutin.

III- RECOMMANDATIONS

Aux Candidates et aux Candidats

- Respecter le Code de Bonne Conduite des partis politiques et des candidats aux diverses consultations électorales au Mali
- Eviter toute déclaration prématurée quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats
- User des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin
- Lancer un appel à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et le respect du verdict des urnes.

Aux Organes de Gestion des Elections

A/ Au Ministère de l'Administration territoriale :

- ✓ poursuivre et améliorer la distribution des cartes NINA
- ✓ respecter l'obligation de réserve et de neutralité vis-à-vis des candidates et des candidats
- ✓ respecter les dispositions de la loi en matière de proclamation officielle des résultats provisoires du scrutin
- ✓ poursuivre et renforcer l'information des électeurs sur les modalités du vote par bulletin unique dans les langues nationales

B/ A la Délégation Générale aux Elections :

- améliorer et renforcer la stratégie d'identification des bureaux de vote
- renforcer les équipes d'orientation devant les centres et bureaux de vote
- renforcer et améliorer le système d'information des électeurs par sms

C/ A la Commission Electorale Nationale Indépendante :

- assurer son entière représentation dans tous les bureaux de vote et commissions de centralisation des résultats
- veiller à ce que ses représentants accomplissent correctement leur mission
- renforcer la collaboration avec les autres organes de gestion des élections pour la réussite des missions du POCE et de toutes les Missions d'observation électorale en général.

D/ A l'Etat

- ✚ renforcer la sécurisation des électeurs et des opérations de vote des citoyens en général et dans les localités de Tombouctou, Gao et Kidal en particulier
- ✚ améliorer la communication autour du processus électoral au Mali
- ✚ mettre à disposition le matériel électoral à temps

E/ Aux Missions d'observation électorale

- ❖ un déploiement massif sur le terrain
- ❖ une meilleure collaboration sur le terrain
- ❖ le respect du code de conduite des observateurs

G/ Aux Médias :

- ✚ le respect strict de la loi, de l'éthique et de la déontologie

- ✚ la couverture professionnelle et impartiale des opérations de vote, de dépouillement et de proclamation des résultats

H/ Aux Citoyens et Electeurs

- ✚ un plus grand respect de la liberté de vote
- ✚ une forte mobilisation pour un vote massif et de qualité ainsi que pour un scrutin apaisé
- ✚ le respect du choix des électeurs
- ✚ la dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude et de toutes autres infractions aux autorités compétentes
- ✚ Le refus de tout achat de conscience.

IV- CONCLUSIONS FINALES

La réussite de ce premier tour constituera une étape décisive dans la résolution de la crise particulièrement en ce qui concerne le retour à la normalité constitutionnelle.

Le POCE en appelle ainsi à la mobilisation et à l'esprit patriotique de tous les acteurs pour la réussite de ce scrutin.

Le Réseau APEM tient encore une fois à remercier l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers notamment l'USAID, NDI, OXFAM, OSIWA, ONE WORLD UK, OIF, Ambassade des Pays-Bas, et PNUD/PAPEM pour leur appui inestimable.

Bamako le 23 novembre 2013
Le Président du Réseau APEM/
Porte parole du POCE
Ibrahima SANGHO

Elections législatives du 24 novembre 2013, Premier tour
COMMUNIQUE N° 1 DU POLE D'OBSERVATION CITOYENNE
ELECTORALE (POCE)

Démarrage satisfaisant du vote, sur l'ensemble du territoire national

Le Réseau APEM a déployé 3.700 observatrices/observateurs nationaux fixes et 200 superviseurs sur l'ensemble du territoire national.

A 12 heures, 1.580 observatrices/observateurs ont envoyé leurs rapports sur la plate forme Malivote.

De manière générale, 93,7% des bureaux de vote couverts ont été ouverts à l'heure.

A l'ouverture des bureaux de vote 91,8% des membres des bureaux de vote étaient présents dont 13,4% sont des femmes présidentes de bureau de vote.

L'essentiel des documents et matériels électoraux étaient en place. Ce qui a permis le démarrage effectif des opérations de vote.

En somme, hormis quelques incidents relevés entre autres (absence du nom de certains électeurs sur la liste, de fiches d'émargements dans certains bureaux de vote) et signalés à la chambre politique, laquelle les a portés au fur et à mesure à la connaissance des autorités compétentes pour correction, le POCE se félicite, pour le moment du démarrage correct des opérations de vote.

Il engage les autorités chargées de l'organisation des élections à poursuivre les efforts de correction des insuffisances et dysfonctionnements.

Le POCE a constaté à ce stade la faible affluence et invite les électrices/électeurs à poursuivre la mobilisation.

La plate forme continue sa veille et son observation citoyenne. Elle fera un communiqué sur les opérations de vote et le dépouillement, en début de soirée.

Bamako, le 24 novembre 2013
Le Président du Réseau APEM/
Porte-parole du POCE
Ibrahima SANGHO

Elections législatives du 24 novembre 2013, Premier tour
COMMUNIQUE N° 2 DU POLE D'OBSERVATION CITOYENNE
ELECTORALE (POCE)

Déroulement satisfaisant du vote en général sur l'ensemble du territoire national.

Le Réseau APEM a déployé 3 700 observatrices/observateurs nationaux en stratégie fixe et 200 superviseurs sur l'ensemble du territoire national.

Des observations reçues à la mi-journée, le taux de participation est estimé à 19,23%. D'une manière générale, les électeurs ne se sont pas beaucoup mobilisés pour exercer leur devoir civique.

Les procédures d'ouverture et de déroulement des opérations de vote se passent régulièrement sans incident majeur observé. Cependant, un cas d'incident critique a été signalé et vérifié dans la commune d'Aljounoub, cercle de Goundam (Tombouctou).

A l'exception de ce dernier cas, les dysfonctionnements signalés ont été corrigés pour l'essentiel, grâce à la pro action et l'entregent du Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), en relation avec ses observatrices/observateurs, superviseurs, et les autorités compétentes.

Le Réseau APEM se félicite de l'amélioration des conditions de vote, tout en regrettant quelques incidents qui se sont produits dans certaines localités du pays notamment à Goundam et Kidal.

Le Réseau APEM a noté que 13,7% des Présidents des bureaux de vote sont des femmes pour 47,7% assesseurs femmes.

Dans la grande majorité des bureaux observés, les personnes handicapées ont reçu une assistance.

Dans 137 bureaux de votes, soient 9% d'observations traitées, tout au plus, un électeur a utilisé plus de deux procurations.

En conclusion, le POCE se félicite du bon déroulement des opérations de vote, tout en déplorant la faible affluence des électeurs.

Le POCE invite les organes chargés du dépouillement des votes et de la centralisation des résultats à poursuivre les opérations dans le calme et la transparence. La plate forme continue sa veille et son observation citoyenne.

Elle fera une déclaration préliminaire, le lundi 25 novembre 2013, à 15 heures, à l'Hôtel Radisson Blu.

Bamako, le 24 novembre 2013
Le Président du Réseau APEM/
Porte parole du POCE
 Ibrahima SANGHO

Election législative du 24 Novembre 2013 : Premier Tour
DECLARATION PRELIMINAIRE
du Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE)

Le Réseau ONG d'appui au processus électoral au Mali (Réseau APEM), en collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'ensemble des structures du Conseil national de la Société Civile, et avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, a reconduit le Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE) mis en place lors de la Présidentielle 2013.

A la veille du premier tour des législatives, le POCE n'a pas manqué dans son communiqué préliminaire de mettre l'accent à la fois sur les défis à relever, les motifs de satisfaction, tout en formulant des recommandations quant à la bonne tenue de ces législatives.

A l'occasion du premier tour des législatives du 24 Novembre 2013 au Mali, le POCE a assuré une veille et une observation citoyennes dudit scrutin.

Les données recueillies par la chambre technique, à partir des informations émanant des observateurs et superviseurs, analysées par la chambre intermédiaire, ont permis à la chambre politique de se faire une opinion sur le déroulement du scrutin et d'intervenir en temps réel auprès des autorités en charge des élections en vue de corriger les dysfonctionnements constatés.

Pour rappel, le Réseau APEM, suivant un plan de déploiement proportionnel au nombre des bureaux de vote, a déployé 3.700 observatrices et observateurs nationaux fixes et 200 superviseurs sur l'ensemble du territoire national.

Sur le nombre d'observatrices/observateurs déployés, 2.226 ont pu renseigner la plate-forme Malivote (www.malivote.com) sur le déroulement du scrutin du 24 Novembre 2013.

Conclusions préliminaires sur le premier tour des législatives du 24 Novembre 2013

1-Faits marquants du scrutin

D'une manière générale, 93,8 % des bureaux de vote couverts par les observatrices et observateurs nationaux ont été ouverts à l'heure.

Le POCE a constaté que 91,8% des membres des bureaux de vote étaient présents, dont 13,9% des Présidents et 47,96% des assesseurs sont des femmes.

Il a en outre constaté que l'essentiel du matériel et des documents électoraux étaient en place, ce qui a permis le démarrage et le déroulement effectifs des opérations de vote.

Pour ce premier tour du scrutin des législatives, les électeurs ne se sont pas beaucoup mobilisés pour accomplir leur devoir civique. Il a été aussi constaté de façon unanime la faible affluence des électeurs dans les centres et bureaux de vote.

Il n'y a pas eu d'incidents majeurs sur le terrain à l'exception d'un incident critique qui a été signalé dans la commune d'Aljounoub, cercle de Goudam (Tombouctou) ; où des urnes ont été enlevées par des individus non identifiés.

Toutefois, les dysfonctionnements signalés çà et là ont été corrigés pour l'essentiel, grâce à la pro-action et l'entregent du POCE, en relation avec ses observateurs, superviseurs et les autorités en charge de l'organisation des élections.

Le POCE a constaté que 90,9% des bureaux de vote ont fermé à 18 heures, et les opérations de dépouillement se sont déroulées normalement.

97,6% d'électeurs handicapés votants ont reçu une assistance durant les opérations de vote.

Le POCE se félicite du niveau de participation des femmes estimé à 51,3% dans les bureaux observés.

Dans l'ensemble des bureaux de vote observés, le taux de participation est estimé à 31,7%, avec 22% à Bamako.

2- Motifs de satisfaction

Le POCE a constaté :

- Une sécurisation satisfaisante des bureaux de vote par les forces armées et de sécurité,
- Un climat apaisé et serein du déroulement des opérations de vote,
- Le respect des dispositions du Code de bonne conduite par les candidats,
- Une pro-activité constante des autorités en charge du scrutin qui a favorisé la correction efficace des dysfonctionnements signalés,
- Un faible taux de bulletins nuls estimé à 3,7%,
- Une participation active des délégués des partis politiques et des candidats indépendants dans les bureaux de vote,
- Une présence accrue et rassurante des missions d'observation électorale, tant nationales qu'internationales,
- Une couverture appréciable des organes de la presse nationale et internationale qui ont montré un intérêt évident pour ce scrutin.

La bonne tenue de ce scrutin démontre à suffisance que des défis majeurs ont été relevés, en dépit de quelques dysfonctionnements.

3- Dysfonctionnements et insuffisances constatés sur le terrain

- La persistance de scènes de violence dans certaines localités des régions nord du pays, notamment à Kidal et Goundam ;
- Les insuffisances découlant de l'application des textes relatifs au processus électoral : Constitution, charte des partis, loi électorale, loi régissant la presse, loi organique fixant le nombre des députés à l'Assemblée Nationale;
- Les cas d'électeurs ayant voté avec plus de deux procurations (9%);
- Le retard observé dans le démarrage du scrutin dans certains bureaux de vote (6,2%).

4- Enseignements tirés du processus

Le POCE, dispositif de veille citoyenne, d'alerte et d'accompagnement du Ministère de l'Administration Territoriale et de la CENI, a permis à la Société Civile d'être proactive sur le terrain. Celle-ci se félicite de l'expérience innovante du POCE en matière d'observation électorale et recommande fortement à tous les acteurs du processus électoral malien sa pérennisation.

Le POCE estime par ailleurs que le premier tour des législatives s'est passé dans de bonnes conditions d'organisation. Les dysfonctionnements constatés n'ont pas entaché la sincérité, la transparence et la crédibilité du scrutin.

Le POCE déplore la faible mobilisation des électrices/électeurs lors de ce 1^{er} tour du scrutin législatif.

Le POCE se réjouit particulièrement de la franche collaboration, observée les 23, 24 et 25 Novembre 2013 avec notamment l'Administration territoriale, la CENI, les Observateurs de l'UA, de la CEDEAO, l'UE, l'UEMOA, Caritas, la MINUSMA, l'OIF, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies au Mali, des ambassadeurs des Etats-Unis, des Pays-Bas, du Danemark, d'Allemagne et de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral qui ont visité le POCE à travers ses trois démembrements.

Le POCE félicite :

- Le peuple et les autorités du Mali pour le bon déroulement de ce scrutin sur l'ensemble du pays ;
- Les organes et structures en charge des élections qui ont relevé le défi de l'organisation matérielle du scrutin,
- Les partis politiques, candidates et candidats pour leur sens de retenue et de respect du Code de bonne conduite ;
- La communauté internationale, à travers les organisations internationales, sous régionales et régionales, ainsi que les Etats, les partenaires au développement qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce scrutin ;
- Les forces armées et de sécurité du Mali, de la MINUSMA et de l'opération française Serval dont la présence sur le terrain a permis la tenue du scrutin dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;
- Les observateurs nationaux et internationaux dont la présence massive sur le terrain a fortement contribué à la transparence du scrutin ;
- La presse nationale et internationale dont le professionnalisme sur le terrain a contribué à la bonne couverture du scrutin.

Le POCE recommande :

- La relecture des textes fondamentaux relatifs au cadre électoral, notamment la constitution, la loi électorale, la charte des partis et les textes subséquents,
- La moralisation de la délivrance des procurations aux mandataires,
- Le renforcement de la capacité des agents électoraux,
- La mise en place de structures pérennes de gestion des élections,
- L'intensification des activités de formation, de sensibilisation/éducation électorale pérenne pour une appropriation véritable de la démocratie par les citoyennes et citoyens du Mali,
- La relecture de la législation sur les médias et la poursuite du renforcement de leur capacité en matière électorale.

Le POCE invite donc l'ensemble des partenaires techniques et financiers à appuyer vigoureusement les organisations de la Société Civile malienne, en vue de les aider véritablement dans leurs missions d'appui au processus électoral et d'ancrage des citoyens dans la démocratie.

Le POCE remercie l'ensemble des observatrices et observateurs ainsi que les superviseurs, coordinateurs régionaux et points focaux du Réseau APEM qui ont continuellement renseigné la plate-forme www.malivote.com

Le POCE associe à cette reconnaissance l'expertise de la société civile malienne.

Le POCE remercie aussi le ministère de l'Administration Territoriale, la DGE, la CENI et les présidents des bureaux de vote pour avoir facilité cette mission d'observation nationale qui a bénéficié par ailleurs de l'appui technique et financier du NDI/USAID, One World UK, Oxfam, OSIWA, l'Ambassade des Pays-Bas, l'Organisation Internationale de la Francophonie(OIF), le PNUD/PAPPEM ainsi que l'ensemble des intervenants appuyant le processus électoral.

Tout en appelant les électeurs à une grande mobilisation pour le second tour de ce scrutin, le POCE invite les organes chargés du dépouillement des votes et de la centralisation des résultats à poursuivre les opérations dans le calme, la transparence et la sérénité.

Le POCE invite les partis politiques, les Candidates et les Candidats à privilégier les voies légales de règlement des éventuels litiges électoraux.

Enfin, le POCE continue sa mission de veille et d'observation citoyenne.

Bamako, le 25 Novembre 2013
 Le Président du Réseau APEM
 /Porte-parole du POCE
Ibrahima SANGHO

**Tableau des incidents gérés par la Chambre Politique
POCE 24/11/2013**

Incidents	Actions	Résultats
Bureau 2 Ecole Tanga aboyé absence de procès verbaux et d'enveloppes	Sous-préfet de Bankass appelé	Information non vérifiée Sous –préfet de Bankass était sur place. Vérifier identité observateur réseau APEM présent sur place
Bamako Commune IV Djicoroni Para ; Centre de vote école du fleuve non fonctionnel rapporté par Koleba Fofana 98700713 vers 8h	Le Président de la CENI a été informé à 9h08	La CENI a pris les dispositions dans le sens du fonctionnement du centre.
Monsieur Soumaïla CISSE et son épouse n'ont pas vu leur nom sur la liste électorale malgré qu'ils soient en possession de leur récépissé	Le Président de la CENI a été informé à 9h11	La DGE a pris des dispositions pour que le couple CISSE puisse voter en suivant et en finalisant le processus de transfert. Cela a abouti à l'impression de la liste actualisée et a permis au couple de voter (selon le témoignage du Délégué Général aux Elections)
Kayes, Centre Lycée Dougoukolo KONARE, Bureau de vote N°2 : Absence de fiche d'émargement, Observatrice Rokia Mangara, téléphone 61 93 18 18	Gouverneur Informé à 9h55	Gouverneur déjà saisi et s'investit pour la recherche rapide de solution pour permettre aux électeurs de voter
Fragouaran (Cercle de Bougouni), Refus de l'accès au bureau de vote N°1 à l'observateur Lassana BARRY par le Président du BV et le Sous-préfet. Motif, lettre d'accréditation non personnalisée	Le Préfet de Bougouni a été saisi à 10h40	Préfet de Bougouni saisi pour clarification au sujet du badge observateur qui n'est pas nominatif. Le Préfet à son tour va saisir le sous-préfet concerné. Le problème est réglé et signalé au POCE à 11h19
Kidal, incident survenu au quartier Alioumouya entre le MLNA et le MIA avec un blessé grave coté MLNA, rapporté par le coordinateur Boulkassoum MAIGA à 12h46	Gouverneur de Kidal appelé	Problème réglé à 14 heures grâce à l'intervention de la MINUSMA et les opérations de vote continuent.
Cercle de Goundam dans la commune d'Aljounoub, avant l'ouverture des BV, le Maire aurait donné l'information que des individus non identifiés ont	Préfet de Goundam appelé qui a confirmé l'information donné par le Maire, mais aurait perdu tout contact téléphonique avec ce dernier. La Minusma	Plus de communication téléphonique et le Maire a été obligé de se réfugier dans une localité voisine

enlevé avec violence des bulletins de vote et 11 urnes sur 14 au niveau de 22 BV	Tombouctou informé par le Préfet de Goundam.	
Gao à 17h; le Président du POCE a eu un contact téléphonique avec le Conseiller aux affaires administratives et juridiques du Gouverneur de Gao pour s'imprégner du déroulement des opérations	Pour le moment aucun incident n'a été porté à leur connaissance. Toutefois, il émet des réserves tenant compte des questions de distances avec les différentes localités	Le POCE maintient le contact, afin d'être informé à temps opportun
Bamako, Commune VI, 700 logements: rétention des urnes par certains agents électoraux, information donnée par le coordinateur de Bamako Rive droite SANGHO, téléphone 66 72 81 76	Gouverneur du District de Bamako contacté et informé par téléphone	Situation réglée avec promesse de payer les indemnités à la fin des opérations de dépouillement



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Electorale Nationale Indépendante

N°/CENI

TITRE D'ACCREDITATION D'OBSERVATEUR

Nous, **Dr Mamadou DIAMOUTANI**, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), délivrons, conformément à la Loi électorale, le présent titre d'accréditation pour les élections législatives des **24 novembre et 15 décembre 2013** :

Intéressé(e) : **Réseau APEM**

Institution : **Réseau APEM**

En conséquence, les autorités civiles et militaires sont priées de lui apporter toutes les facilités nécessaires pour l'accomplissement de sa mission sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Bamako, le **18 NOV 2013**



Dr Mamadou DIAMOUTANI

Korofina-Nord Rue 124, Porte 104 - Bamako (Mali) - Tél : +223 20 24 02 64 Fax : +223 20 24 02 59

Pôle d'Observation Citoyenne Electorale :
Rapport d'analyse avancé des données de Malivote

- Election législatives 2013
- Premier tour
- Date : 24 novembre 2013
- Heure : 10h40

Horaires des rapports

- Pour l'ouverture
 - 10h15
- Pour le vote
 - 14h15
- Pour la clôture et dépouillement
 - A partir de 18h30
- Consolidation
 - lundi 12h00

Informations pertinentes

- Le POCE a reçu 1.877 observations sur l'ouverture, 1.909 observations sur le déroulement et 1.540 observations sur la clôture (traitement en cours)
- Il reste plus de 2500 messages dans la file d'attente du système Malivote à traiter.
- Le taux de réponse des observateurs est d'environ 53%, mais plus bas dans le nord. Il est le plus élevé à Segou, avec 64,4%. (voir tableau)
- Parmi les 3700 observateurs, 2521 sont pris en compte dans la base de données (« master liste »).
- Seul 3 messages sont venus de Kidal, à cause du réseau téléphonique non fiable. L'équipe EVA est en train de prendre des mesures pour contacter les observateurs.
- Les procédures d'ouverture sont bien suivies en général.
- L'ensemble des observations envoyés montrent que les bureaux de vote ont été ouverts avant 9h. Toutefois, on attend le reste des observations pour confirmer cette tendance. C'est possible que le retard de messages est dû au retard d'ouverture des bureaux.
- Il n'y avait pas de grands manquements au niveau du matériel du vote. Dans très peu de bureaux de vote (3,2%), les enveloppes n'était pas disponible lors de l'ouverture; il s'agit juste des matériels de la clôture qui manquait à l'ouverture,
- 93.8% des BV observés ont ouverts à 8h, et 6.2% ont ouverts entre 8h et 9h. Un seul BV observé n'était pas ouvert à 9h.
- 13.9% des présidents des BV sont des femmes, avec une tendance plus élevée à Bamako de 20%. 47,96% des assesseurs sont des femmes.
- Dans 90,9% de BV observés, le scrutin a été déclaré clos à 18h00. 7,8% ont fermé avant 18h00 et 1,3% après 18h00.
- Il y avait des files d'attentes dans 20% de BV observés dans toutes les régions
- Le processus de dépouillement a été bien respecté.
- Toutefois, il y a eu des réclamations dans le PV dans 13,8% des BV, dans toutes les régions.
- D'une manière globale les observateurs ont trouvé le processus pour
 - 28.9% très satisfaisant
 - 54.8% satisfaisant
 - 13.0% assez satisfaisant
 - 3.3% pas assez satisfaisant

Etat du déploiement

REGION	NO OBSERVATEURS PLAN DE DEPLOIEMENT	NO OBSERVATEURS LISTE	DIFFERENCE
KAYES	414	359	-55
KOULIKORO	548	165	-383
SIKASSO	508	268	-240
SEGOU	510	225	-285
MOPTI	384	381	-3
TOMBOUCTOU	170	167	-3
GAO	170	173	3
KIDAL	70	68	-2
BAMAKO	926	715	-211
TOTAL	3,700	2521	-1,179

Taux de réponse

Région	# observateurs déployés	# rapports d'observateurs	Taux de réponse
KAYES	359	267	74.4%
KOULIKORO	165	120	72.7%
SIKASSO	268	266	99.3%
SEGOU	225	235	104.4%
MOPTI	381	294	77.2%
TOMBOUCTOU	167	65	38.9%
GAO	173	87	50.3%
KIDAL	68	11	16.2%
BAMAKO	715	532	74.4%
TOTAL	2521	1877	74.5%

Elections législatives du 15 décembre 2013, Deuxième tour
DECLARATION DU POCE A LA VEILLE DU DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS
LEGISLATIVES DU 15 DECEMBRE 2013

INTRODUCTION

Les organisations de la société civile malienne, à travers le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), se mobilisent à nouveau pour assurer une veille citoyenne pour des élections législatives transparentes et apaisées lors du deuxième tour.

Après l'organisation réussie de l'élection du Président de la République et du premier tour des élections législatives, le Mali s'apprête à vivre demain dimanche 15 décembre 2013 le second tour desdites législatives.

En vue de mener à bien sa mission d'observation citoyenne non partisane, le Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali (Réseau APEM) en collaboration avec ses partenaires, a installé son dispositif de Pole d'Observation Citoyenne des Elections (POCE).

Le POCE demeure cet outil d'alerte et d'accompagnement des organes en charge de l'organisation des élections, notamment le Ministère de l'Administration Territoriale, la Délégation Générale des Elections (DGE) et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Outre le Réseau APEM, le POCE est animé par d'autres structures phares de la Société Civile.

Il bénéficie de l'accompagnement technique et financier du NDI /USAID, One World/Oxfam/ Ambassade des Pays Bas, du PAPPEM, de l'OIF et d'OSIWA. Avant le jour du scrutin, le POCE procède à l'analyse de l'environnement général d'organisation de l'élection, à travers une déclaration dite d'arrivée.

Cette déclaration s'articule autour des points suivants :

- Conclusions essentielles du premier tour des élections législatives du 24 novembre 2013 ;
- Constats et défis ;
- Recommandations.

II- LES CONCLUSIONS ESSENTIELLES DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 24 NOVEMBRE 2013.

A l'issue du premier tour des législatives du 24 novembre 2013, le POCE a estimé que :

- le premier tour des législatives, en général, s'est passé dans de bonnes conditions d'organisation ;
- les quelques dysfonctionnements constatés n'ont pas entaché la sincérité, la transparence et la crédibilité du scrutin.

Le POCE a, cependant, déploré la faible mobilisation des électrices/électeurs lors de ce 1er tour du scrutin législatif.

Le POCE s'est réjoui particulièrement de la franche collaboration, observée les 23, 24 et 25 Novembre 2013 avec notamment l'Administration Territoriale, la CENI, les Observateurs de l'UA, de la CEDEAO, de l'UE, de l'UEMOA, de Caritas, de la MINUSMA, de l'OIF, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies au Mali, les ambassadeurs des Etats-Unis, des Pays-Bas, du Danemark, d'Allemagne et l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral qui ont visité le POCE à travers ses trois démembrements.

III- LES CONSTATS ET DEFIS :

A la veille du deuxième tour des élections législatives du 15 décembre 2013, le POCE a fait des constats, identifié des défis et formulé des recommandations.

Sur le plan général, la campagne électorale s'est déroulée dans le calme et a pris fin le vendredi 13 décembre 2013. Mais, il a été signalé quelques incidents à Niono. La population semble plus motivée qu'au premier tour, selon les Coordinateurs et Superviseurs du Réseau APEM.

Au titre des constats, nous pouvons retenir que :

- le taux de participation par rapport à l'élection présidentielle a chuté de 10 points (48 à 38 %), mais que ce taux est le plus élevé de tous les scrutins législatifs organisés jusque là ;
- le taux de bulletins nuls en baisse par rapport à la présidentielle (environ 400 000) mais toujours élevé (121 000) au 1^{er} tour des législatives.
- la faible représentation des femmes sur les listes présentes au 2^{ème} tour (27 seulement sur 254 au total);

- les actions d'intimidation et de démobilisation des électeurs à l'égard des femmes candidates, en vue de décourager le vote pour les listes comportant des candidatures féminines ;
- le faible niveau de formation et le très jeune âge de certains délégués des partis politiques ;
- quelques cas de violences.

Toutefois, on a relevé que :

- la sécurité a été maintenue sur l'étendue du territoire national ;
- l'organisation technique et matérielle s'est améliorée ;
- la forte implication de la société civile dans la remobilisation des citoyennes et des citoyens pour relever le taux de participation au deuxième tour.

En ce qui concerne les défis, il convient de retenir :

- le défi de la participation massive des électrices et électeurs ;
- le défi de la préservation et du maintien de la sécurité permettant le vote des électrices et électeurs sur l'ensemble du territoire au regard des événements survenus ce samedi 14 décembre 2013 à Kidal ;
- le défi des actes de fraude et de violence.

III- RECOMMANDATIONS :

Eu égard aux constats et défis ci-dessus, le POCE recommande :

Aux candidates et candidats, des partis politiques et groupements de partis politiques

- de respecter le Code de bonne conduite ;
- d'éviter toute déclaration prématurée ou hâtive quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats ;
- d'user des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin ;
- de bannir tout acte de fraude et d'achat de conscience des électeurs ;
- de se faire représenter par des délégués capables de jouer leur rôle d'observateur partisan
- d'en appeler à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et pour le respect du verdict des urnes ;
- la prise de mesures d'accompagnement pour une pleine participation de la femme à vie publique.

Aux organes de gestion des élections

AU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :

- d'améliorer davantage le cadre organisationnel des élections ;
- d'imprégner toute la chaîne de commandement de la collaboration avec le POCE ;
- plus de professionnalisme dans le décompte des voix et la centralisation des résultats ;
- de faire observer par les agents électoraux les principes de neutralité et d'impartialité.

A la CENI :

- d'assurer sa pleine représentation dans tous les bureaux de vote ;
- de maintenir la collaboration avec les différentes missions d'observation ;
- d'inciter ses délégués à formuler des recommandations aux agents électoraux en cas de manquement aux textes ;

A L'ETAT :

- De garantir la sécurité des citoyens.

A LA COUR CONSTITUTIONNELLE :

- Plus de diligence dans la proclamation des résultats définitifs.

A LA SOCIETE CIVILE ET AUX MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALE :

- une mobilisation massive des citoyens
- un déploiement massif sur le terrain ;
- la collaboration avec les organes de gestion des élections et les autorités chargées de la gestion de la sécurité.

AUX CITOYENS ET ELECTEURS

- La mobilisation pour un vote massif et un scrutin apaisé ;
- La dénonciation des actes de démobilisation et d'intimidation des électrices et des électeurs,

Rapport général de l'observation nationale citoyenne des élections législatives 2013 au Mali
www.reseau-apem.org

- La dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude, et de toute infraction, en général, aux autorités compétentes.

La mise en œuvre de ces recommandations, assurera à coup sûr, au deuxième tour des élections législatives, un succès éclatant.

Enfin, le POCE tient encore une fois à remercier l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers, notamment le NDI /USAID, One World/Oxfam/ Ambassade des Pays Bas, le PAPEM, l'OIF et OSIWA, pour leur appui inestimable.

Bamako le 14 décembre 2013

Le Porte parole du POCE

Elections législatives du 15 décembre 2013, Deuxième tour
COMMUNIQUE N° 1 DU POLE D'OBSERVATION CITOYENNE
ELECTORALE (POCE)

Démarrage régulier des opérations de vote

Le Réseau APEM a déployé 3.300 observateurs/observatrices nationaux fixes et 200 superviseurs/coordonateurs et points focaux mobiles dans les 45 circonscriptions électorales concernées par le deuxième tour. A 12 heures, 2.167 observatrices/observateurs ont envoyé leurs rapports sur la plate forme www.malivote.com.

D'une manière générale, 93% des bureaux de vote couverts ont ouvert à l'heure. A l'ouverture, 99,6% des présidents de bureaux de vote étaient présents dont 11,9% de femmes. Dans 7,7% des bureaux de vote le nombre d'assesseurs présents était inférieur à 4. Il faut signaler que sur l'ensemble des assesseurs 43,7% sont des femmes.

Dans 95,5% des bureaux de vote, les matériels et documents électoraux étaient au complet. Ce qui a permis le démarrage effectif des opérations de vote à l'heure.

La disposition de l'isoloir dans 97,7% des bureaux de vote visités, garantit le secret du vote. La situation de l'urne à l'ouverture dans 99,8% des bureaux visités était satisfaisante.

Les opérations de vote se déroulent dans de bonnes conditions et dans un climat serein dans les différents centres observés. Toutefois, le POCE constate que l'affluence est faible dans la plupart des centres de vote, à l'exception de ceux des circonscriptions de Gao et Ansongo où elle est relativement plus importante qu'au 1^{er} tour. En outre, une participation massive des femmes est remarquée dans la région de Ségou tandis que les conditions climatiques ne sont pas favorables à une mobilisation à Bamako, Mopti et Tombouctou (froid, vent, brouillard).

Le POCE se félicite, pour le moment du démarrage correct des opérations de vote, hormis quelques incidents relevés à Diré, Région de Tombouctou, et à Doumanzana, Commune I du district de Bamako, et signalés à la chambre politique, laquelle les a portés au fur et à mesure à la connaissance des autorités compétentes pour correction.

Il engage les autorités chargées de l'organisation des élections à poursuivre les efforts de correction des insuffisances et dysfonctionnements.

Le POCE constate à ce stade la faible affluence et invite les électrices/électeurs à aller voter.

La plate forme continue sa veille et son observation citoyenne. Elle fera un communiqué sur les opérations de vote et le dépouillement, en début de soirée.

Bamako, le 15 décembre 2013

Le Porte parole du POCE

Ibrahima SANGHO

Elections législatives du 15 décembre 2013, deuxième tour
COMMUNIQUE N° 2 DU POLE D'OBSERVATION CITOYENNE ELECTORALE (POCE)
Déroulement satisfaisant du vote, malgré une faible affluence

Le Réseau APEM a déployé 3.300 observateurs/observatrices nationaux fixes et 200 superviseurs/coordonateurs et points focaux mobiles dans les 45 circonscriptions électorales concernées par le deuxième tour, avec 33,33% de femmes.

A 19 heures, 2.416 observatrices/observateurs ont envoyé leurs rapports sur la plate forme www.malivote.com.

Le Poce a constaté que dans 89,9% des bureaux de vote, les opérations ont été déclarées closes par les différents Présidents à 18H, et les opérations de dépouillement ont démarré aussitôt.

D'une manière générale, les opérations se sont déroulées dans un climat serein.

Toutefois, quelques incidents et dysfonctionnements relevés et vérifiés grâce à la vigilance et à la diligence du Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE), ont été corrigés par l'administration électorale.

Il s'agit notamment des localités de Diré, région de Tombouctou, Doumazana en commune I, Missira en commune II, Centre de vote Mamadou Konaté en commune III, le groupe scolaire de Niamakoro en commune VI du District de Bamako, et un cas grave de bagarre à l'Ecole JPK de Kati Tominikoro,

Le taux de participation à la mi-journée est estimé à 16,07% contre 19,23% au premier tour.

En conclusion, le POCE se félicite du bon déroulement des opérations de vote, tout en déplorant la faible affluence et participation des électeurs et électrices.

Le POCE invite les organes chargés du dépouillement des votes et de la centralisation des résultats à poursuivre les opérations dans le calme et la transparence.

Le POCE continue sa veille et son observation citoyenne. Il fera une déclaration préliminaire, le lundi 16 décembre à 15 heures à l'Hôtel Radisson Blu.

Bamako, le 15 décembre 2013

Le Porte parole du POCE

Ibrahima SANGHO

Elections législatives du 15 décembre 2013, Deuxième Tour
DECLARATION PRELIMINAIRE
DU POLE D'OBSERVATION CITOYENNE ELECTORALE (POCE)

Le Réseau ONG d'appui au processus électoral au Mali (Réseau APEM), en collaboration avec la Commission Electorale Indépendante (CENI), le Conseil National de la Société Civile et la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées, et, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, a reconduit le Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE), mis en place et expérimenté au Mali, lors de la Présidentielle 2013.

Comme lors du premier tour des législatives du 24 Novembre 2013, le POCE, pour le second tour desdites élections, n'a pas manqué, dans son communiqué préliminaire, de mettre l'accent à la fois sur les défis à relever, les motifs de satisfaction, tout en formulant des recommandations quant à la bonne tenue du scrutin.

Les données recueillies par la chambre technique, à partir des informations émanant des observatrices, observateurs, superviseurs, coordinateurs et points focaux analysées par la chambre intermédiaire, ont permis à la chambre politique de se faire une opinion sur le déroulement du scrutin et d'intervenir en temps réel auprès des autorités en charge des élections en vue de corriger les dysfonctionnements constatés.

Pour rappel, le Réseau APEM a déployé 3.300 observatrices, observateurs nationaux fixes et 200 superviseurs, coordinateurs et points focaux mobiles, avec 33,33% de femmes, dans les 45 circonscriptions électorales concernées par le deuxième tour du scrutin.

Sur le nombre d'observateurs et observatrices déployés sur le terrain, 2.486 rapports ont été reçus sur la plate-forme Malivote (www.malivote.com) sur le déroulement des opérations de vote.

Conclusions préliminaires sur le deuxième tour des législatives du 15 Décembre 2013

1- Faits marquants du scrutin

D'une manière générale, 92,9% des bureaux de vote couverts par les observatrices et observateurs nationaux ont été ouverts à l'heure.

A l'ouverture, 99,5% des présidents de bureaux de vote étaient présents dont 11,6% de femmes. Il faut signaler que sur l'ensemble des assesseurs 43,1% sont des femmes.

Il a en outre été constaté que l'essentiel du matériel et des documents électoraux étaient en place ; ce qui a permis le déroulement effectif des opérations de vote.

Pour ce second tour du scrutin législatif, les électeurs ne se sont pas beaucoup mobilisés pour accomplir leur devoir civique. Il a été aussi constaté de façon unanime la faible affluence des électeurs dans les centres et bureaux de vote.

Il n'y a pas eu d'incidents et de dysfonctionnements majeurs sur le terrain à l'exception de certaines localités du pays, comme dans la ville de Diré, région de Tombouctou ; dans le centre de vote de Doumanzana en commune I, dans le centre de vote Mamadou Konaté, en commune III, le groupe scolaire de Niamakoro en commune VI du district de Bamako, et un cas grave de bagarre entre agents électoraux au niveau du centre de vote de l'école JPK 1 de Kati Tominikoro, dans la ville de Kati, région de Koulikoro.

Toutefois, les incidents et les dysfonctionnements signalés çà et là ont été corrigés pour l'essentiel, grâce à la vigilance et à la diligence du POCE, en relation avec ses observatrices/observateurs, superviseuses/superviseurs et les autorités en charge de l'organisation des élections.

Le POCE a constaté que dans 89,6% des bureaux de vote, les opérations ont été déclarées closes par les différents Présidents à 18 heures, et les opérations de dépouillement ont démarré aussitôt.

Le POCE se félicite du niveau de participation des femmes estimé à 53% dans les bureaux observés.

35,9% des observateurs ont signalé que des personnes handicapées ont reçu une assistance durant les opérations de vote.

Dans l'ensemble des bureaux de vote observés essentiellement en zone urbaine et périurbaine, le taux de participation est estimé à 29,4 %.

2-Motifs de satisfaction

Le POCE a constaté :

- une sécurisation satisfaisante des bureaux de vote par les forces armées et de sécurité,
- un climat apaisé et serein du déroulement des opérations de vote,
- le respect des dispositions du Code de bonne conduite par les candidats,
- une pro-activité constante des autorités en charge du scrutin qui a favorisé la correction efficace des incidents et dysfonctionnements signalés,
- une présence accrue et rassurante des missions d'observation électorale, tant nationales qu'internationales,
- une couverture appréciable des organes de la presse nationale et internationale qui ont montré un intérêt évident pour ce scrutin,
- une participation active des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote.

La bonne tenue de ce scrutin démontre à suffisance que des défis majeurs ont été relevés, en dépit de quelques incidents et dysfonctionnements constatés çà et là.

3-Insuffisances, Incidents et dysfonctionnements constatés sur le terrain

- Les insuffisances découlant de l'application des textes relatifs au processus électoral : Constitution, charte des partis, loi électorale, loi régissant la presse, loi organique fixant le nombre des députés à l'Assemblée Nationale.
- le faible niveau de formation de certains délégués des partis politiques
- le faible niveau de formation de certains agents électoraux
- la persistance de scènes de désordre dans certains bureaux de vote
- le retard observé dans le démarrage du scrutin dans certains bureaux de vote (7,1%) ;
- le cas d'électeurs ayant voté avec plus de deux procurations signalé par 8,7% des observateurs,
- le cas de 16 urnes enlevées par le sous-préfet de Ber, Cercle de Tombouctou, et confisquées chez lui, empêchant les délégués et mandataires de la candidate à assister à la centralisation des résultats en s'entourant des forces de sécurité,

- le cas de Kayes, Centre de vote de Lafiabougou, BV N°5 et BV N°5 Mission 1^{er} Cycle où des individus présumés délégués du RPM (gros-bras) se sont introduits dans le BV pour essayer de changer de force l'emplacement de l'isoloir. Les présidents des BV se sont opposés et cela a provoqué une vive altercation dans les BV suivie de bagarre.

2.4- Enseignements tirés du processus

Le POCE, dispositif de veille citoyenne, d'alerte et d'accompagnement du Ministère de l'Administration Territoriale et de la CENI a permis à la Société Civile d'être proactive sur le terrain. Celle-ci se félicite de l'expérience innovante du POCE en matière d'observation électorale et recommande fortement à tous les acteurs du processus électoral malien sa pérennisation.

Le POCE estime par ailleurs que le second tour des législatives s'est passé dans de bonnes conditions d'organisation.

Les incidents et les dysfonctionnements constatés n'ont pas entaché la régularité, la sincérité, la transparence et la crédibilité du scrutin

Le POCE déplore une fois encore la faible mobilisation des électeurs lors de ce second tour du scrutin législatif

Le POCE se réjouit particulièrement de la franche collaboration, observée avec notamment le Représentant du Premier ministre, le Ministre de l'Administration territoriale, la CENI, la DGE, les Observateurs de l'UA, du PAPPEM, de la CEDEAO, l'UE, l'UEMOA, Caritas, la MINUSMA, l'OIF, des ambassadeurs des Etats-Unis, des Pays-Bas, du Danemark, d'Allemagne et de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral qui ont visité le POCE, tant au premier qu'au second tour du scrutin législatif, à travers ses trois démembrements.

Le POCE félicite :

- Le peuple et les autorités du Mali pour le bon déroulement de ce scrutin sur l'ensemble du pays ;
- Les organes et structures en charge des élections qui ont relevé le défi de l'organisation matérielle du scrutin,
- Les partis politiques, candidates et candidats pour leurs sens de retenue et de respect du Code de bonne conduite ;
- La communauté internationale, à travers les organisations internationales, sous régionales et régionales, ainsi que les Etats, les partenaires au développement qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce scrutin ;
- Les forces armées et de sécurités du Mali, de la MINUSMA et de l'opération française Serval dont la présence sur le terrain a permis la tenue du scrutin dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;
- Les observateurs nationaux et internationaux dont la présence massive sur le terrain a fortement contribué à la transparence du scrutin ;
- La presse nationale et internationale dont le professionnalisme sur le terrain a contribué à la bonne couverture du scrutin.

Le POCE recommande et réitère:

- La relecture des textes fondamentaux de la République, notamment la Constitution, la loi organique concernant l'élection des députés, la loi électorale, la charte des partis et les textes subséquents,
 - La mise en place d'une structure pérenne de gestion des élections,
 - La pérennisation et la consolidation du POCE
 - L'intensification des activités de formation, de sensibilisation/éducation électorale pérenne pour une appropriation véritable de la démocratie par les citoyennes et citoyens du Mali,
 - La relecture de la législation sur les médias et la poursuite du renforcement de leur capacité en matière électorale,
 - La moralisation de la délivrance des procurations aux mandataires,
 - Le renforcement de capacité des agents électoraux et des délégués des partis politiques,
- Le POCE invite l'ensemble des partenaires techniques et financiers à continuer d'appuyer et de soutenir vigoureusement les organisations de la Société Civile malienne, afin de les aider véritablement dans leurs missions d'appui au processus électoral et de consolidation de la gouvernance démocratique.

Le POCE remercie particulièrement l'ensemble des observatrices, observateurs, superviseurs, coordinateurs et points focaux du Réseau APPEM, qui ont continuellement renseigné la plate-forme www.malivote.com

Le POCE associe à cette reconnaissance l'expertise de la société civile malienne.

Le POCE remercie aussi le ministère de l'Administration Territoriale, la DGE, la CENI et les présidents des bureaux de vote pour avoir facilité cette mission d'observation nationale qui a bénéficié par ailleurs de l'appui technique et financier du NDI/USAID, One World UK, Oxfam, OSIWA, l'Ambassade des Pays-Bas, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le PNUD/PAPEM ; ainsi que l'ensemble des intervenants appuyant le processus électoral.

Tout en remerciant les électrices et électeurs pour leur engagement civique lors des élections générales de 2013, le POCE invite les citoyens à une plus grande mobilisation pour les rendez-vous électoraux à venir ; notamment les élections communales de 2014.

Le POCE invite, à l'issue de ce second tour des législatives, le Ministère de l'administration territoriale et la Cour Constitutionnelle chargés du dépouillement des votes, de centralisation et de proclamation des résultats à plus de diligence et de transparence dans leurs missions respectives, en vue de créer davantage la nécessaire confiance des électeurs au processus électoral.

Bamako le 16 décembre 2013

Le Porte parole du POCE

Ibrahima SANGHO

Répertoire des Incidents gérés par la Chambre Politique

POCE 2ème tour des législatives 15/12/2013

N°	Incidents	Actions	Résultats
01	<p>Diré, centre de vote école primaire Samassekou : Le sous-préfet refuse l'accès des bureaux de vote aux observateurs.</p> <p>Info envoyée par l'Observateur Bocar CISSE, tel. 67 26 77 52</p>	<p>Le Directeur de la DGAT a été saisi à 10H22.</p>	<p>Problème réglé</p>
02	<p>Bamako, Doumanzana : Des observateurs ne parviennent pas à retrouver leurs bureaux de vote en raison de la réduction du nombre de bureaux de vote dans le centre.</p> <p>Info envoyée par la chambre technique</p>	<p>Observateurs concernés à redéployer</p>	<p>Observateurs redéployés dans d'autres bureaux de vote</p>
03	<p>Bamako, Niamankoro, BV N°12 : démarrage tardif des opérations de vote à cause de l'absence de bulletins de vote.</p> <p>Info envoyée par l'observatrice Mariam TOURE, tel. 61 26 15 77</p>	<p>A 14H, le SG et le DGAT ont été saisis pour la prise de dispositions</p>	<p>Le problème est réglé à 9H et les opérations de vote ont commencé</p>
04	<p>Bamako, centre école Mamadou KONATE, BV N°2 : le nombre de bulletins dans le BV ne correspondant pas avec le nombre d'électeurs inscrits sur la liste (470 bulletins pour 474 inscrits).</p> <p>Info envoyée par l'observateur Drissa KEITA, tel. 66 32 94 44</p>	<p>A 14H, le SG et le DGAT ont été saisis pour la prise de dispositions</p>	
05	<p>Bamako, commune II, centre de Missira: pour tentative d'influence du vote des électeurs, le candidat du parti CODEM échappe à un lynchage.</p> <p>Source : Journaliste Ramata TEMBELY N° Tel. 76 08 80 39</p>	<p>Coordinateur du réseau APEM contacté et qui a confirmé l'information</p>	

06	<p>Kati, BV de N'tominikoro N°3 : Bagarre entre le président du BV et un scrutateur suite à une incompréhension relative aux procédures de clôture.</p> <p>Info envoyée par l'observatrice Sokona KONATE, tel. N° 66 55 78 65.</p>	<p>Le Gouverneur de Koulikoro a été saisi à deux reprises, qui à son tour a saisi le préfet qui s'est déplacé sur les lieux</p>	<p>Incident réglé avec l'intervention des forces de sécurité. Le dépouillement est en cours</p>
07	<p>Région de Tombouctou, Commune de Ber : 16 urnes enlevées par le sous-préfet et séquestrées chez lui, empêchant les délégués et mandataires de la candidate à assister à la centralisation des résultats en s'entourant des forces de sécurité.</p> <p>Info donnée par la candidate Aziza Mint Mohamed aux législatives à 23 heures 48. Tel. N° 76 30 41 10.</p>	<p>Coordinateur APEM de Tombouctou appelé pour vérification de l'info à 23H56.</p> <p>Le SG du MAT a été saisi et qui a confirmé les faits.</p>	<p>L'administration : il revient aux parties lésées de porter plainte</p>
08	<p>Kayes, Centre de vote de Lafiabougou, BV N°5 et BV N°5 Mission 1er Cycle : Des individus présumés délégués du RPM (gros-bras) se sont introduits dans le BV pour essayer de changer de force l'emplacement de l'isoloir. Les présidents des BV se sont opposés et cela a provoqué une vive altercation dans les BV suivie de bagarre.</p> <p>Info mail donnée par le Coordinateur régional APEM de Kayes à 16H23, Founèkè SISSOKO, tel. 66 72 96 83</p>		<p>Les forces de sécurité sont parvenues à ramener le calme</p>

Pôle d'Observation Citoyenne Electorale :
Rapport d'analyse avancé des données de Malivote

Région	Nombre de rapport	IMPLICATION DES FEMMES COMME ASSESSEURS			
		Nombre d'assesseurs présents à 8 h	Nombre de femmes assesseurs parmi eux	Nombre d'homme assesseurs parmi eux	Proportion de femmes assesseurs
BAMAKO	680	2379	739	1312	36,03%
GAO	93	309	65	130	33,33%
KAYES	313	1030	355	484	42,31%
KOULIKORO	312	1011	349	429	44,86%
MOPTI	252	894	337	399	45,79%
SEGOU	312	1032	495	546	47,55%
SIKASSO	423	1393	628	610	50,73%
TOMBOUCTO	83	273	112	160	41,18%
Total général	2468	8321	3080	4070	43,08%

74,79% des observateurs ont envoyé leur rapport par sms

Remarque: le nombre d'inscrits qu'il soit à 13h ou à la cloture dans un bureau de
APPRECIATION DES OBSERV/

Région	Tres satisfaisante		Satisfaisante	
	Non	Oui	Non	Oui
BAMAKO	77,6%	22,4%	49,6%	50,4%
GAO	49,1%	50,9%	60,4%	39,6%
KAYES	65,6%	34,4%	50,2%	49,8%
KOULIKORO	78,5%	21,5%	43,5%	56,5%
MOPTI	83,6%	16,4%	36,1%	63,9%
SEGOU	60,3%	39,7%	48,5%	51,5%
SIKASSO	75,1%	24,9%	44,4%	55,6%
TOMBOUCTOU	82,1%	17,9%	32,1%	67,9%
Total général	73,2%	26,8%	46,5%	53,5%

CLASSEMENT PRIX POCE EVA

L'équipe de veille et d'analyses (EVA) a fait un classement des coordinations régionales du Réseau APEM, par rapport aux critères de :

- Pourcentage déploiement en conformité avec le plan de déploiement
- Pourcentage SMS envoyés par région
- Respect genre (30% de femmes au minimum)

L'objectif est d'améliorer la qualité des données et de motiver les régions. Le classement du jury EVA est le suivant :

- La coordination régionale de Sikasso a été classée 1^{ère},
- La coordination régionale de Kayes a occupé le second rang, et
- **La coordination régionale de Ségou a été classée troisième.**

	Déploiement	Rapport SMS	Genre	Qualité des SMS	Disponibilité de la coordination	Points	RANG
Kayes	6	5	7	2	3	23	2
Koulikoro	2	2	2	1	1	8	8
Sikasso	7	8	4	3	3	25	1
Segou	4	6	8	2	1	21	3
Mopti	8	7	1	1	3	20	4
Tombouctou	3	1	6	1	1	12	6
Gao	5	3	5	3	2	18	5
Bamako	1	4	3	2	2	12	7

	Déploiement	Rapport SMS	Genre
Kayes	99,75	78,71	39,36
Koulikoro	90,40%	77,78	29,38
Sikasso	101,7	89,08	37,18
Segou	97,91	83,24	39,63
Mopti	102,72	84,11	29,14
Tombouctou	97,08	63,91	39,1
Gao	99,16	78,15	37,82
Bamako	86,55	78,25	36,36

	déploiement	Rapport	Genre
Kayes	3	4	2
Koulikoro	7	7	7
Sikasso	2	1	5
Segou	5	3	1
Mopti	1	2	8
Tombouctou	6	8	3
Gao	4	6	4
Bamako	8	5	6

LISTE GLOBALE DES 147 DEPUTES VALIDES
PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE 2014 - 2019

1. Mamadou DIARRASSOUBA
2. Yiri KEITA
3. Bakary FOMBA
4. Daouda COULIBALY
5. Sékou Fantamadi TRAORE
6. Mody N'DIAYE
7. Sidi FOMBA
8. Adama KANE
9. Amadou DIEPKILE
10. Bocari SAGARA
11. Yagama TEMBELY
12. Soumaïla CISSE
13. Dédéou TRAORE
14. Bajan Ag HAMATOU
15. Aïchata Alassane CISSE
16. Mohamed Ould MATALY
17. Ahmoudene Ag IKNASS
18. Ahmada Ag BIBI
19. Aïcha Belco MAIGA
20. Mohamed Ag INTALLA
21. Mahamadou CISSE
22. Moussa CISSE
23. Cheick Oumar KONATE
24. Modibo SOGORE
25. Bakary MACALOU
26. Boubacar dit Djankina SISSOKO
27. Kissima KEITA
28. Makan Oulé TRAORE
29. Mody FOFANA
30. Dioncounda SACKO
31. Aïssata HAIDARA
32. Boubacar SISSOKO
33. Ousmane BATHILY
34. Cheick Tahara NIMAGA
35. Mamadou Alpha DIALLO
36. Modibo Kane CISSE
37. Mamadou TOUNKARA
38. Drissa NOMOKO
39. Mohamed TOUNKARA
40. Mahamadou GASSAMA
41. Ahamadou SOUKOUNA
42. Issaka SIDIBE
43. Labasse KANE
44. Mamadou dit N'Fa SIMPARA
45. Mahamadou Lamine WAGUE
46. Mahamadou KEITA
47. Soïba COULIBALY
48. Mamadou CISSE
49. Souleymane SOUMANO
50. Bourama Tidiane TRAORE
51. Toumany DIARRA
52. Tiassé COULIBALY
53. Seydou COULIBALY
54. Yaya KONARE
55. Ousmane KOUYATE

- 56.Sériba DIARRA
- 57.Niamé KEITA
- 58.Babba Hama KANE
- 59.Moussa BADIAGA
- 60.Rokia TRAORE
- 61.Seydou TRAORE
- 62.Bakary DIARRA
- 63.Salia TOGOLA
- 64.Mahamadou Habib DIALLO
- 65.Guédiouma SANOGO
- 66.Yacouba Michel KONE
- 67.Zoumana N'Tji DOUMBIA
- 68.Siaka SANGARE
- 69.Seydou DIAWARA
- 70.Bakary DOUMBIA
- 71.Bréhima BERIDOGO
- 72.Souleymane OUATTARA
- 73.Oumar MARIKO
- 74.Bafermé SANGARE
- 75.Souleymane DIARRA
- 76.Nanko Amadou MARIKO
- 77.Abdoulaye DEMBELE
- 78.Bakary KONE
- 79.Dotian TRAORE
- 80.Abdou AGOUZER
- 81.Mamedi SIDIBE
- 82.Yaya SANGARE
- 83.Dramane GOITA
- 84.Samuel CISSE
- 85.Maïmouna DRAME
- 86.Seydou DEMBELE
- 87.Abdine KOUMARE
- 88.Yacouba TRAORE
- 89.Abdoul Galil Mansour HAIDARA
- 90.Youssouf MAIGA
- 91.Abdoulaye FOFANA
- 92.Drissa TANGARA
- 93.Alassane TANGARA
- 94.Harouna TRAORE
- 95.Aboubacar BA
- 96.Lahassana KONE
- 97.Sory Ibrahima KOURIBA
- 98.Belco BAH
- 99.Amadou Araba DOUMBIA
- 100.Adama COULIBALY
- 101.Fatimata NIAMBALI
- 102.Aminata TRAORE
- 103.Lamine THERA
- 104.Abdias THERA
- 105.Schadrac KEITA
- 106.Abdoulaye DEMBELE
- 107.Belco SAMASSEKOU
- 108.Samba YATTASSAYE
- 109.Hamadoun dit Diro YARANANGORE
- 110.Idrissa SANKARE
- 111.Adama Paul DAMANGO
- 112.Karim YOSSE
- 113.Habibou SOFARA

114.Sékou Abdoul Quadri CISSE
 115.Amadou MAIGA
 116.Ilias GORO
 117.Issa TOGO
 118.Youssof AYA
 119.Djibril DIARRA
 120.Hamadoun NIAGALY
 121.Abderhamane NIANG
 122.Amadou CISSE
 123. Aïssata TOURE
 124.Aziza Mint MOHAMED
 125.Alkaïdi Mamoudou TOURE
 126.Oumar TRAORE
 127.Mohamed Ould Sidy MOHAMED
 128. Boubacar MAIGA
 129.Ibrahim AHMADOU
 130.Aguissa Seydou TOURE
 131.Alhousna Malick TOURE
 132.Abdoul Malick Seydou DIALLO
 133.Halidou BONZEYE
 134. Abdoul Kassoum Touré
 135. Fatoumata dit Ténin Simpara
 136.Mamadou DOUMBIA
 137.Karim KEITA
 138.Hadi NIANGADOU
 139. Kalilou OUATTARA
 140.Moussa DIARRA
 141.N'Doula THIAM
 142. Moussa TIMBINE
 143.Oumou Simbo KEITA
 144.Amadou THIAM
 145. Bafotigui Diallo
 146. Mahamadou Lamine DJIGUINE
 147.Moussa COULIBALY

LISTE DES 14 FEMMES ELUES DEPUTES 2014 - 2019

1. 15 Aichata Alassane CISSE
2. 19 AICHA Belco MAIGA
3. 30 Dioncouda SACHO
4. 31 Aissata HAIDARA
5. 60 Rokia TRAORE
6. 85 Maimouna DRAME
7. 101 Fatimata NIAMBALY
8. 102 Aminata TRAORE
9. 107 Belco SAMASSEKOU
10. 123 Aissata TOURE
11. 124 Aziza Minth MOHAMED
12. 131 Alhousna Malick TOURE
13. 135 Fatoumata dit Tenin SIMPARA
14. 143 Oumou Simbo KEITA

SUPPORTS IEC DE

MOBILISATION SOCIALE ET

DE PREVENTION/GESTION DES

CONFLITS POST-ELECTORAUX



Une Expertise Réussie pour la Surveillance des Elections au Mali



LE POCE Pôle d'Observation Citoyenne Electorale





LE POCE

Pôle d'Observation
Citoyenne Electorale

Une Initiative
Majeure à Soutenir





LE POCE

POLE D'OBSERVATION
CITOYENNE ELECTORALE



OSIWA
OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR WEST AFRICA



Une Initiative
Majeure à Soutenir



INTRODUCTION

La mise en place du Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), a été motivée par la volonté d'assurer la tenue d'élections libres, équitables et apaisées au Mali.

Le POCE procède d'un souci d'avoir une implication significative et qualitative des plates-formes et coalitions d'OSC maliennes dans la surveillance du processus électoral d'une part, et la collaboration étroite entre les organes de gestion des élections, les OSC nationales, les missions d'observation nationales et internationales, et les partenaires techniques et financiers.

Il se propose aussi d'être un outil pédagogique pour l'Etat, les acteurs politiques, le Réseau APEM, le Conseil national de la société civile et l'ensemble des acteurs de la société civile malienne à intégrer et à s'approprier les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les différents secteurs de développement ; y compris les questions liées à la participation citoyenne et électorale.

La première expérience du POCE a été faite au cours de l'élection présidentielle des 28 juillet et 11 août 2013 au Mali. Elle a permis de **prévenir les risques de contestations et de violences électorales par le renforcement de la confiance des acteurs à la crédibilité et à la sincérité** des dites élections.

Désormais, nous pouvons affirmer que le POCE et les TIC constituent des outils indispensables du processus électoral ; tout en étant de bonnes pratiques au profit de la bonne gouvernance politique et démocratique au Mali.



PRÉSENTATION

Le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE) est un centre d'observation citoyenne des élections, intégrant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le POCE est le fruit d'un long processus d'expérimentation vécue et réussie dans certains pays africains comme le Sénégal, le Nigéria, la Libéria, la Sierra-Léone, le Ghana et tout dernièrement les législatives de 2013 de la Guinée – Conakry. Il est appelé « **Situation ROOM** » ailleurs, par son initiatrice OSIMA.

Adapté au contexte malien, le POCE a bénéficié de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers comme le NDI, l'USAID, Oxfam, One World UK, l'Ambassade des Pays-Bas, le PNUD-PAPEM et OSIMA.

Au Mali, le POCE repose sur une bonne stratégie de déploiement d'observateurs sur toute l'étendue du territoire, un schéma de communication adapté et une bonne équipe de gestionnaire de données, des experts et analystes de données électorales et politiques chevronnés.

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DES OBSERVATEURS

Le POCE ne peut pas fonctionner sans les observatrices et observateurs chevronnés du Réseau APEM. Ceux-ci proviennent des organisations de la société civile actives dans toutes les régions du Mali. Ils sont formés à la maîtrise des outils et des stratégies de surveillance citoyennes des élections, aux techniques d'utilisation du téléphone mobile et surtout du SMS pour la transmission des informations. A l'occasion des élections législatives des 24 novembre et 15 décembre 2013, le Réseau APEM a déployé, sur l'ensemble du territoire national, 3.700 observatrices/observateurs dans les bureaux de vote sous l'encadrement de 200 superviseurs, coordinateurs et points focaux.

Ceux-ci ont pour mission d'observer le déroulement du vote dans les bureaux où ils sont affectés, de l'ouverture jusqu'au dépouillement et à l'affichage des résultats. Ils ont le devoir de rapporter en temps réel au POCE, tous les incidents qui surviennent.

LA REMONTÉE DES INFORMATIONS

En temps normal, les observateurs communiquent les informations au POCE par SMS et par téléphone si nécessaire. Mais en cas d'incidents ou d'anomalies ils remontent les informations immédiatement par téléphone. Les informations transmises par les observateurs depuis les bureaux de vote, sont remontées et consolidées sur la plateforme www.malivote.com et font l'objet de traitement et d'analyse au niveau des trois (3) chambres du POCE.

Trois Chambres Distinctes dans un

MODE DE FONCTIONNEMENT

En termes de fonctionnement, le POCE est constitué de trois (03) chambres dont les rôles sont différents mais intégrés dans un dispositif complémentaire de veille et d'alerte, d'analyse et d'influence sur le processus électoral. Il s'agit de :

La chambre technique : constituée par 30 jeunes experts TIC et statistique de l'équipe de veille et d'analyse, chargés de recevoir les appels/données et informations fournies par les observatrices/observateurs et des superviseurs déployés dans les centres et bureaux de vote afin de renseigner la plate-forme www.malivote.com. Elle traite, vérifie et valide ces informations/données reçues qu'elle envoie durant le temps que dure les opérations de vote (8h-18 heures) à la chambre intermédiaire.

La chambre intermédiaire : composée d'experts juridiques, politiques, électoraux, médias, genre et handicap, et de journalistes consultants dédiés au monitoring.

Dans sa mission, elle est chargée d'analyser les infos/données reçues de la chambre technique pour produire les rapports et communiqués relatifs aux opérations de vote : ouverture des bureaux de vote, déroulement des opérations de vote, le dépouillement ; ainsi que les incidents constatés pour envoi à la chambre politique.

La Chambre politique : constituée et animée par des sommités et personnes ressources de la société civile qui ont développé des compétences et expertises sur la surveillance des processus électoraux. De par leur statut et leur crédibilité, ils agissent positivement à temps réel sur les dysfonctionnements, les insuffisances et les irrégularités constatés en lien étroit avec la chaîne de commandement territorial : gouverneurs, préfets et sous-préfets, les organes de gestion des élections, les partis politiques et les autres missions d'observations.

Une Expertise Réussie pour la Surveillance des Elections au Mali

Le Pôle d'Observation Citoyenne (POCE) a été expérimenté par le Réseau APEM et l'ensemble des Organisations de la Société Civile malienne, à travers une plate-forme de la société civile investie sur les questions relatives à la démocratie, la participation citoyenne et le processus électoral.

Cette plate-forme a créé une synergie d'actions entre l'administration électorale, la société civile et les acteurs de la classe politique lors des 1er et 2ème tours de la présidentielle de 2013 au Mali



LES RÉSULTATS OBTENUS

Le POCE pour les deux tours du scrutin présidentiel a mis en synergie l'expérience et l'expertise de plus de 1.000 ONG de toutes les régions du Mali. Ce dispositif a permis d'accroître la crédibilité et la transparence du processus électoral notamment avec l'affichage en temps réel des informations remontées par les observateurs sur la plateforme www.malivote.com sur le déroulement du scrutin.

Lors de chaque scrutin, le POCE permet de mettre en place une plate-forme de coordination des actions de la société civile nationale, pour analyser les informations et données provenant du terrain, donner une alerte précoce en réponse aux problèmes identifiés, enclencher des actions pour corriger les dysfonctionnements et insuffisances constatés grâce à la pro action de sa Chambre politique, et prodiguer des recommandations pour le futur.

RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE :

L'érection du POCE a été saluée par le peuple malien, les médias nationaux et internationaux, les organes de gestion des élections au Mali, les autres missions d'observation nationales et internationales, notamment celles de Caritas, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par les autorités nationales.

Le POCE, à travers le Réseau APEM, a reçu les félicitations :

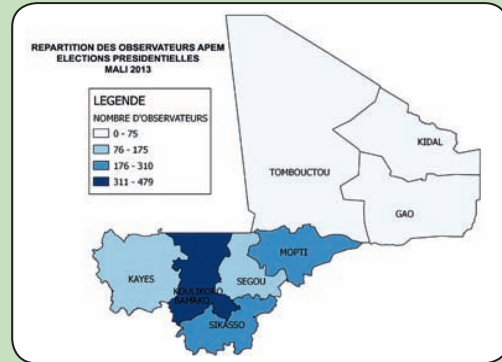
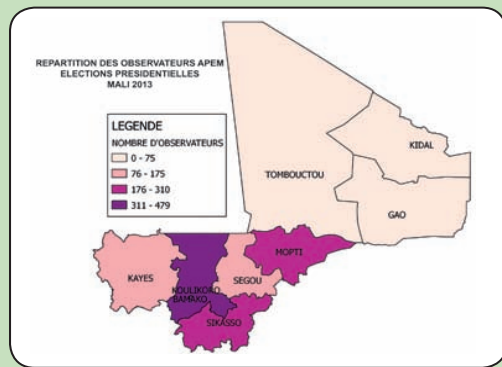
- Du Premier Ministre, chef du Gouvernement de la transition ;
- Du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire ;
- De Madame la Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Du Président de la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI) ;
- Du Président du Conseil National de la Société Civile (CNSC) ;
- Du Président du Parti YELEMA ;
- De l'ONG One World UK.

Le POCE a également reçu, entre autres, les visites de :

- Du Ministre de l'Administration Territoriale,
- Du Délégué Général aux Elections (DGE),
- De Son Excellence Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA,
- De Son Excellence Madame l'Ambassadeur des Etats-Unis au Mali,
- De Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne au Mali,
- De Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Mali,
- De Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume du Danemark au Mali,
- Du Vice-président de la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI),

- Du Chef de mission et des Observateurs de l'Union Européenne (UE),
- Du Chef de mission et des Observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF),
- Du Chef de mission et des Observateurs de l'Union Africaine (UA),
- Du Chef de mission et des Observateurs de la CEDEAO,
- De la Représentante et des membres d'ONU Femmes au Mali,
- Du Chef de mission et des Observateurs de la CONFEJES,
- Du Chef de mission et des Observateurs de la CENSAD,
- Du Chef de mission et des Observateurs de l'Union Interparlementaire de la Commission de l'UEMOA (CIP-UEMOA),
- Du Chef de mission et des Observateurs de l'Organisation de la conférence islamique (OCI),
- Du Chef de mission et des Observateurs de CARITAS, etc.

Le POCE adresse sa reconnaissance aux Experts de la société civile sénégalaise, d'OSIWA, du NDI et d'One World UK, qui ont initié la société civile malienne à l'érection du POCE.



© UCom 66 78 52 62

LÉGISLATIVES 2013

C'est fort de ces résultats encourageants obtenus lors de la présidentielle de 2013, que le Réseau ONG d'appui au processus électoral au Mali (Réseau APEM), en collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'ensemble des structures du Conseil national de la Société Civile, et avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, a reconduit le Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE) mis en place lors de la Présidentielle 2013.

Le Réseau APEM, suivant un plan de déploiement proportionnel au nombre des bureaux de vote, a déployé 3.700 observatrices et observateurs nationaux fixes et 200 superviseurs sur l'ensemble du territoire national, pour accompagner avec rigueur et professionnalisme les élections législatives des 24 Novembre et 15 Décembre 2013.

Le POCE, Un Outil de Veille, d'Alerte et d'Action pour la participation Responsable des Citoyens à la Gouvernance Démocratique au Mali

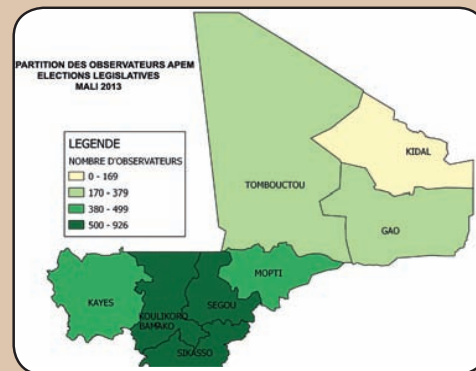
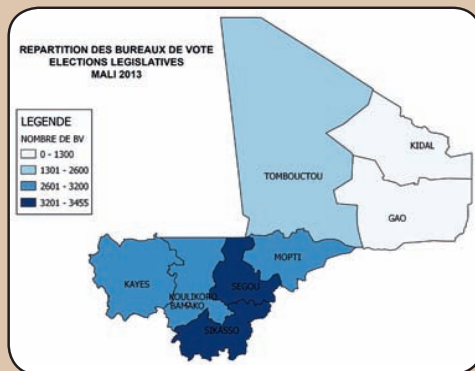
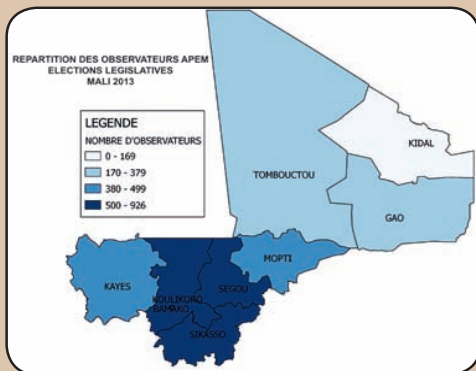
Le POCE invite l'ensemble des partenaires techniques et financiers à appuyer vigoureusement les organisations de la Société Civile malienne, en vue de les aider véritablement dans leurs missions d'appui au processus électoral et d'ancrage des citoyens dans la démocratie.

Le POCE remercie l'ensemble des observatrices et observateurs ainsi que les superviseurs, coordinateurs régionaux et points focaux du Réseau APEM qui ont continuellement renseigné la plate-forme www.malivote.com. Le POCE associe à cette reconnaissance l'expertise de la société civile malienne.

In fine, le POCE permet de mieux assurer la crédibilité, la transparence et le succès du processus électoral malien.

Avec Vous et Votre Assistance,

Le POCE fera de mieux en mieux, pour le bonheur du peuple malien !



Avec Vous et Votre Assistance, le Réseau APEM Veut Mieux Faire !





La bonne
organisation
des législatives
2013.
est un défi

Investissons-
nous toutes et
tous pour les
Réussir !

GNINAN DEPUTE SIGUI LA An Ka bo ! An Ka wote.

Au Mali, le Gouvernement de transition, à travers sa Feuille de route du 25 janvier 2013 adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 janvier 2013, et les Résolutions 2085 et 2100 des Nations Unies, a organisé l'élection présidentielle sur toute l'étendue du territoire national les 28 Juillet et 11 Août 2013.

Réseau APEM

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

E-mail : apemfr@yahoo.fr - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52 Bamako - Mali

GNINAN DEPUTE SIGUI LA An Ka bo ! An Ka wote.

Actuellement, le Président démocratiquement élu, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Kéïta, a prêté serment et un Gouvernement a été mis en place. C'est pour parachever l'architecture institutionnelle du pays que les nouvelles autorités organisent les élections législatives les 24 novembre et 15 décembre 2013 sur toute l'étendue du territoire national, pour un meilleur contrôle de l'action gouvernementale.

Pour une participation de qualité des citoyennes et des citoyens aux élections législatives, le Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali - **Réseau APEM** en collaboration avec le PPEM/PNUD se propose d'informer et de communiquer avec les populations sur un certain nombre de thèmes à travers ce dépliant.

Parmi ces thèmes, il faut retenir : les Défis liés aux élections législatives de 2013, la Citoyenneté, l'Importance de la carte NINA, la Mobilisation sociale des citoyennes et des citoyens, le Taux de participation, le Système de vote, la Fraude électorale et les Violences électorales.

I- LES DEFIS LIES AUX LEGISLATIVES DE 2013

Pour ces élections législatives de 2013, les défis constituent des problèmes et/ou difficultés qui risquent d'influencer négativement le bon déroulement dudit scrutin. Parmi ces défis/difficultés à résoudre ou à relever, il faut noter:

- La lutte contre l'insécurité dans les régions du Nord, en particulier Tombouctou, Gao et Kidal ;
- La sécurisation maximale des opérations de vote sur toute l'étendue du territoire national ;
- La tenue d'élections transparentes, crédibles, régulières et apaisées ;
- L'accès facile des personnes déplacées et réfugiées à leurs cartes NINA ;
- La mobilisation sociale des citoyennes et des citoyens ;
- Le retrait massif des cartes NINA
- Le relèvement du taux de participation, pour

légitimer les futures Institutions de ce pays.

- La prévention et la gestion des conflits électoraux

“ Le Parlement comprend une chambre unique appelée Assemblée nationale. Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de Députés. Les Députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct.”

La bonne organisation des législatives 2013, est un défi.

Investissons-nous toutes et tous pour les Réussir !

2- LA CITOYENNETE :

La citoyenneté symbolise les droits et les devoirs du citoyen d'un Etat, pour la gestion des affaires publiques et politiques.

La citoyenneté est également le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu de la cité (aujourd'hui d'un Etat), nourrissant un projet commun auquel il souhaite prendre une part active.

Dans le cadre des élections, il s'agit d'exercer réellement son droit de vote pour choisir les futurs Députés à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, pour mieux exercer leur droit de vote au cours des élections législatives de 2013, les citoyennes et les citoyens doivent :

- Identifier les centres et bureaux de vote,
- Consulter les listes électorales biométriques dans les centres de vote,
- Retirer les cartes NINA auprès des Sous-préfets ou du gouverneur du district de Bamako,
- Voter massivement lors des opérations de vote des 24 Novembre et 15 Décembre 2013,
- Voter en toute conscience, et non pour le thé, le sucre, les ballons, les pagnes, etc.

Votre vote compte pour l'édification d'un Mali démocratique, et l'exercer est votre droit !

3- LA CARTE NINA

Comme aux présidentielles 2013, la carte NINA est la carte d'électeur pour ces élections législatives de 2013. Cette carte NINA est constituée par l'empreinte digitale et la photo incrustée de la citoyenne ou du citoyen. A ce titre, la carte NINA est d'une importance capitale et représente, par conséquent, un élément essentiel de la procédure électorale au Mali.

**Sans ma carte NINA, je ne peux pas voter !
Comment connaître son bureau de vote grâce à sa Carte NINA ?**

Envoyer un SMS de type « **ELE (ESPACE) N° carte NINA (ESPACE) NOM DE FAMILLE** » Au 36 777 si vous avez ORANGE OU Au 36 666 si vous avez MALITEL.

EXEMPLE : **ELE 12345678912345E COULIBALY** à envoyer à 36666 ou 36777 et le tour est joué. Vous aurez non seulement votre centre de vote mais aussi le bureau dans lequel vous pourrez accomplir votre acte de citoyen.



4- LE BUREAU DE VOTE

Un Bureau de vote compte 500 électeurs au plus. Il est établi au moins un bureau par village/fraction/quartier. Chaque bureau est administré par un Président et quatre Assesseurs. Pour ces élections législatives 2013, il y'a **6 829 696** électeurs dont **3 422 140** femmes et **3 407 536** hommes pour **21 023 bureaux de vote** répartis sur l'ensemble du territoire national.

Consultons nos noms et prénoms sur les listes électorales affichées dans nos village/ fraction/ quartier. Identifions nos bureaux de vote avant le jour du scrutin

5- LE TAUX DE PARTICIPATION

Le taux de participation s'obtient par le calcul du rapport du (nombre de votants sur le nombre d'inscrits par cent) qui est évalué par le % de participation des citoyennes et des citoyens aux différentes élections. Il permet, substantiellement, de légitimer les autorités élues.

Alors, mobilisons nous pour relever le taux de participation et légitimer les futurs Députés à l'Assemblée Nationale lors des législatives des 24 Novembre et 15 Décembre 2013 !

Le taux de participation est la source de légitimation de nos autorités élues, et par conséquent fortifie la démocratie !

6- LE SYSTEME DE VOTE :

Au cours des présentes élections législatives de 2013, le système de vote est le scrutin majoritaire à deux (2) tours. Si aucun Candidat ou aucune liste n'a atteint 50,01% au premier tour prévu le 24 novembre 2013, un deuxième tour est organisé le 15 Décembre 2013 entre les deux premières listes arrivées en tête au premier tour.

A la fin de ce système, le vainqueur est le Député élu pour un mandat de cinq ans.

**Tout mandat impératif est nul;
autrement dit
Le Député élu est le Député de la Nation !**

7- LA FRAUDE ELECTORALE :

Pour ces législatives de 2013, la liste électorale biométrique, comme la carte d'électeur avec l'empreinte digitale et la photo incrustée de l'électeur appelée « carte NINA » sont les éléments essentiels de la procédure électorale du Mali.

Le vote par procuration est aussi strictement réglementé : la procuration n'est autorisée que pour les forces de défense et de sécurité sur le champ des opérations, les agents électoraux (Présidents et Assesseurs), les Délégués de la CENI

et les Délégués des Partis politiques. Ces mesures permettent de lutter efficacement contre la fraude électorale.

La liste électorale biométrique, la carte NINA et la limitation de la procuration à quelques catégories minimisent la fraude électorale.

8- LES VIOLENCES ELECTORALES

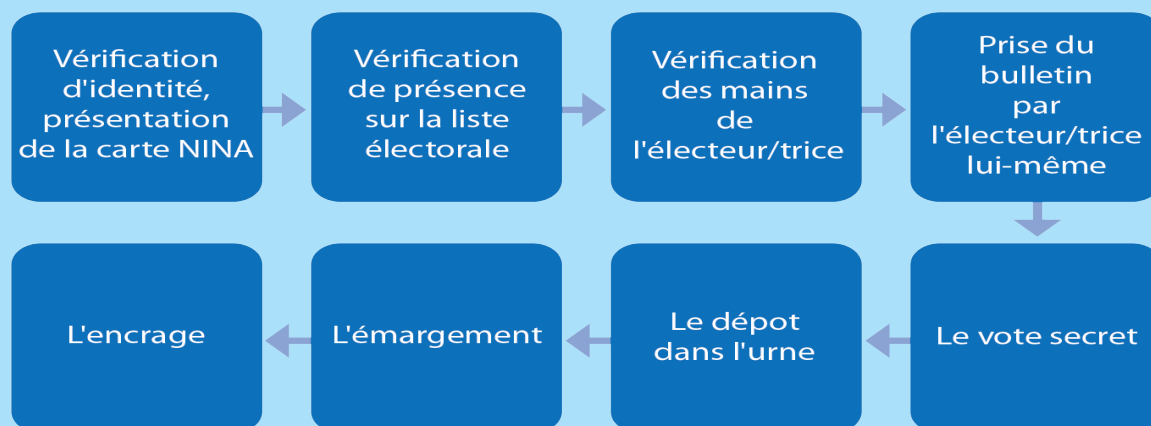
Les violences électorales ternissent la victoire de votre candidat et de tout le processus électoral. Alors, évitons les violences pendant les campagnes électorales, le jour des élections et lors de la proclamation des résultats, tout en faisant recours aux lois et textes relatifs au contentieux électoral.

Les violences électorales ternissent la victoire de vos Candidates, de vos Candidats et de tout le processus électoral. Alors, évitons-les !

**Je suis un bon citoyen,
Je retire ma carte
Je Vote !**

**GNINAN DEPUTE SIGUI LA
An Ka bo ! An Ka wote.**

Les 8 étapes du vote :



ACTES DE RECONNAISSANCE



Pleine Participation et Egalisation des Chances
 BP : 2592 – Tél: (223) 20 21- 19 – 72 / 20 21 99 24
 Compte Bancaire : BMCD 026001040814 – 47
 Cell : 66 72 15 60
 Email : diakitefama@yahoo.fr
Bamoctar2000@yahoo.fr
 Ref: 252 FEMAPH/2013

A

**Monsieur le Président du Réseau d'ONG Appui au
 Processus Electoral (APEM) au Mali**

Objet : Remerciement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur par la présente vous signifier toute notre reconnaissance et notre satisfaction quant à votre volonté manifeste de faire participer les Personnes Handicapées au processus électoral et aux activités de votre organisation.

En ma qualité de Président de la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH), je tiens à remercier vivement vous et votre Réseau pour votre combat qui a été visiblement apprécié par le peuple malien et la communauté internationale.

Tous nos encouragements.

Espérant que cette collaboration se renforcera davantage, veuillez croire Monsieur le Président, à l'esprit de ma franche collaboration.

Bamako, le 27 Décembre 2013

Le Président
 Fédération Malienne
 des Associations de Personnes Handicapées
 FEMAPH
 BP. 2592 - Tel. 20 21 19 72 660 - Mali
 Président FEMAPH

